

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTREMER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal: 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 48^e SEANCE

1^{re} Séance du Samedi 7 Novembre 1970.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1971 (deuxième partie) (p. 5321).
Suite de la discussion d'un projet de loi.
Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).
MM. Roucaute, Duhamel, ministre de l'Agriculture; Douzans, Bonnel, Durieux, Chazelle, Bousseau, Cormier, Claude Guichard.
MM. Bizet, Arthur Charles, Duboseq, Madrelle, Bayou, Glon, Lagorce, Baudoin, Massoubre, Ihuel, Hogueat.
2. — Fait personnel (p. 5340).
MM. Bayou, Duhamel, ministre de l'Agriculture.
3. — Ordre du jour (p. 5340).

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

* (2 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1971 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n° 1376, 1395).

AGRICULTURE, F. O. R. M. A. ET B. A. P. S. A.

(Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'Agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Roucaute.

M. Roger Roucaute. Monsieur le président, monsieur le ministre, pour des viticulteurs et des producteurs de fruits et légumes, la situation est d'une extrême gravité. C'est sur cette situation que porteront mes observations.

Tout d'abord, comment se présente le revenu viticole en France ? Le service économique de l'association des présidents de chambre d'agriculture vient de publier une étude sur le revenu agricole en 1970. De cette étude, il ressort que, d'après les résultats des huit premiers mois de l'année, le revenu annuel de l'agriculture s'élève à 67.528 millions de francs, dont 5.319 millions de francs pour la viticulture, soit 7,8 p. 100.

Pour 1969, l'institut national de la statistique avait évalué le revenu viticole à 5.384 millions de francs, soit 8,4 p. 100 du revenu agricole total. A l'examen de ces chiffres, on s'aperçoit que le revenu viticole, tant en valeur absolue qu'en pourcentage, est en baisse sur celui de l'année dernière.

Pour les petits et moyens viticulteurs, la campagne de 1969-1970 s'est bien mal terminée. Pourtant, à ses débuts, rien ne le laissait prévoir : les disponibilités étaient satisfaisantes et la perspective d'un prix convenable semblait s'ouvrir devant les producteurs.

Hélas, il n'en fut rien. Ces perspectives relativement heureuses furent effacées par la libération totale de la récolte et des stocks dès le début de la campagne, par la fixation d'un prix de campagne inférieur au cours du moment, par des importations massives de vins étrangers et enfin par la mise en route du marché commun du vin.

Bien que la nouvelle campagne se présente sous des auspices favorables, la situation des petits et moyens viticulteurs n'en est pas moins critique.

Pour l'ensemble des quatre départements méridionaux, la récolte de 1970 se situe autour de 27 millions d'hectolitres, contre 20 millions l'an dernier ; pour le Gard, elle atteint 6 millions d'hectolitres contre 4.300.000 hectolitres en 1969.

La récolte française dans son ensemble est estimée à 68 millions d'hectolitres et de haute qualité.

Cette nouvelle est réjouissante en elle-même pour les producteurs, mais elle est également inquiétante. En effet, si l'on ajoute à la production de cette année les 16 millions d'hectolitres en stock à la propriété au 1^{er} septembre, les disponibilités approchent 85 millions d'hectolitres.

En vertu du marché commun, cette masse de vin sera tout à fait libre, ce qui fera naturellement la joie du gros négociant qui pourra ainsi faire pression sur les prix, sans contrainte.

L'importance et la qualité de la récolte française se suffisent à elle-même ; elle ne peut, cette année surtout, appeler aucune mesure de complémentarité. Le stock de sécurité étant largement suffisant, la moindre entrée de vins étrangers aura pour conséquence de déséquilibrer le marché intérieur français, déjà marqué par une baisse des cours.

Rappelons cependant que, pour la campagne 1969-1970, les importations de vins étrangers se sont situées aux environs de 10 millions d'hectolitres et notons, en passant, que la commission européenne a proposé au conseil de ministres de la Communauté européenne, de limiter à 60 p. 100, jusqu'au 31 août 1971, les droits de douane frappant les vins algériens.

Il est vrai cependant que, face au marasme qui règne actuellement sur le marché du vin, le Gouvernement a pris une série de mesures. Il a fait des concessions dont nous ne sous-estimons pas, certes, les effets immédiats. Mais il ne faut pas non plus les surestimer, les semaines et les mois qui viennent nous le prouveront.

Au cours du voyage qu'il vient d'effectuer dans le Gard, M. Baumel, secrétaire d'Etat auprès de M. le Premier ministre, a donné l'assurance aux viticulteurs gardois qu'il n'y aurait pas d'importations de vin algérien jusqu'au 31 décembre 1970. Vous-même, monsieur le ministre, avez annoncé l'arrêt des importations en provenance des pays tiers jusqu'à la fin de l'année.

Doit-on en conclure, monsieur le ministre, que ces importations pourront être reprises après ces dates ? Au surplus, peut-on affirmer que d'autres pays tels que la Belgique, la Hollande, dont il fut question hier au cours du débat, ou encore l'Allemagne, ne procéderont à aucune importation en provenance des pays tiers ?

Et puis, n'oublions pas que le marché commun viticole a pour effet de multiplier les importations d'Italie. Certes, vous dites qu'il existe la clause de sauvegarde. C'est vrai, mais l'usage de cette clause n'apparaît que dans les discours officiels. Il ne s'agit que d'une fausse clause de sauvegarde, puisque, en définitive, c'est la commission de Bruxelles qui appréciera si la limitation des importations est valable ou non. De plus, ce dispositif est limité dans le temps. C'est donc une véritable clause de sauvegarde que réclament les viticulteurs.

Ce qu'ils peuvent redouter, c'est un niveau de prix insupportable pour la grande majorité d'entre eux.

Par conséquent, la seule clause de sauvegarde valable sera celle qui permettra à la France de limiter les importations ou de les suspendre lorsque du vin d'un autre Etat membre sera offert, rendu frontrière, à un prix inférieur au prix de déclenchement de l'intervention.

Les viticulteurs de notre pays ne peuvent accepter d'être placés sous la menace permanente d'importations intra ou extracommunautaires sans frein ni limite.

Aussi ont-ils raison de réclamer un contrôle sérieux aux frontières afin de ne permettre l'entrée des vins que dans le cas où les prix pratiqués dans notre pays seraient supérieurs au prix d'orientation.

Au sujet des prestations d'alcools viniques, je dirai que l'augmentation du prix des alcools n'est certes pas négligeable.

Le prix d'achat fixé à 325 francs l'hectolitre constitue un progrès, mais il est encore éloigné du prix réclamé par la profession en compensation du préjudice subi par la viticulture française.

Et comment peut-on admettre, comme pour les plantations et le cadastre viticole, que l'Italie et l'Allemagne soient déchargées de la fourniture de prestations viniques, alors que les petits et moyens viticulteurs français sont comme par le passé tenus de livrer à bas prix 10 p. 100 de leur production pour cette distillation déguisée ?

M. Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture. Puis-je me permettre de vous interrompre, monsieur Roucaute ?

M. Roger Roucaute. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Roucaute, puisque vous avez l'honnêteté d'énoncer — ce que n'a pas fait hier M. Bayou — les mesures que le Gouvernement a prises en faveur de la viticulture, je souhaiterais que, poursuivant jusqu'au bout dans cet élan assez rare pour mériter d'être souligné, vous rappeliez que, outre l'augmentation à 325 francs du prix des prestations d'alcool vinique, j'ai demandé à la Communauté européenne, puisque, cette année, les autres pays producteurs ont été autorisés à ne pas fournir ces prestations, d'instituer une contrepartie communautaire, dont vous devez savoir que le principe a été admis, si le montant n'en a pas encore été fixé. Ainsi vous auriez décrit exactement une situation qui, en effet, justifie des efforts communs. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Roger Roucaute. Monsieur le ministre, vous êtes injuste, car, lorsque nous relevons des éléments positifs, nous les reconnaissons toujours publiquement comme tels.

J'ai donc souligné ceux que renferment les mesures en question ; mais il n'en reste pas moins que, sous certains aspects, ces mesures sont insuffisantes, s'agissant notamment du prix à l'hectolitre fixé pour les prestations d'alcool vinique et de la différence faite entre la viticulture française et celle des autres pays, Italie et Allemagne en particulier. Aussi me suis-je permis d'attirer votre attention sur ce point pour que vous alliez plus loin encore à l'avenir.

La garantie de warrantage pour les vins placés sous contrat de stockage n'est pas critiquable en elle-même ; ce qui l'est, c'est le niveau du prix.

Le warrant fixé à 7,10 francs le degré hecto constitue pratiquement le nouveau prix minimum du vin. Les producteurs peuvent-ils s'en réjouir ? Evidemment non, lorsqu'on sait qu'il n'y a pas si longtemps le vin était vendu 8 francs le degré hecto, prix qui a notablement baissé depuis.

Quelques mots maintenant sur les nouvelles plantations de 15.000 à 20.000 hectares de vignes qui vont être autorisées sur le territoire français pour la production de vins de consommation courante et de vins délimités de qualité supérieure.

Qui va bénéficier de ces mesures ?

Le terrain et l'encépagement, avec perception d'une redevance à l'hectare, sont les critères retenus pour la délivrance des autorisations de plantation. Ces autorisations seront délivrées en fonction de critères uniquement économiques, mais non sociaux, donc au détriment des exploitants familiaux.

Nous estimons que les droits de plantation devraient être accordés en priorité aux petits et moyens viticulteurs, aux jeunes qui s'installent, et qu'ils devraient être refusés aux gros possédants, déjà largement pourvus en superficie de vignoble.

En conclusion sur ce premier point de mon intervention, les viticulteurs du Midi de la France constatent avec le M. O. D. E. F. que l'entrée en vigueur du marché commun du vin, auquel s'ajoutent les importations de vins des pays tiers, aggrave leur situation et perturbe le marché français.

Que demandent-ils ?

Ils demandent la garantie de l'écoulement de la récolte à un juste prix, l'arrêt des importations des pays tiers et le déclenchement immédiat de la clause de sauvegarde prévue dans le marché commun du vin ; l'égalité de tous les viticulteurs du Marché commun devant le cadastre viticole et les prestations d'alcool vinique, la fixation du taux de la T. V. A. sur le vin à 7,5 p. 100, taux général appliqué aux produits agricoles, et une aide plus importante à la coopération et un soutien beaucoup plus actif de l'exploitation familiale.

Le marché des fruits et légumes connaît un marasme provoqué par la baisse des cours et la mévente à la production.

C'est le marché de tous les fruits et légumes qui traverse une crise très grave. Les producteurs sont obligés de vendre à des prix extrêmement bas que ne reflètent pas les prix à la consommation.

Les prix des pommes à la production sont, cette année, inférieurs de 15 à 20 p. 100 à ceux de l'an dernier, qui étaient déjà inférieurs à ceux des années précédentes ; pour les poires, c'est pis encore, les prix sont de 40 p. 100 inférieurs au cours de 1969.

Le raisin de table s'est mal vendu cette année : les importations, notamment d'Algérie et d'Espagne, ont provoqué un effondrement des cours.

Bas prix à la production, prix élevés et parfois prohibitifs à la consommation : pourquoi cette différence ?

Il y a, bien sûr, les marges des intermédiaires et ils sont nombreux entre le producteur et le consommateur. Il y a les transports dont les coûts sont élevés, auxquels s'ajoutent les taxes de stationnement, les péages, etc. Il y a le conditionnement et la normalisation ; les emballages doivent être réglementaires, donc coûteux, leur réemploi est interdit. Il y a enfin la fiscalité et surtout la T. V. A. qui frappe tous les fruits et légumes au taux de 7,5 p. 100. Dans certains cas, la T. V. A. payée par le consommateur représente une somme supérieure à celle que reçoit le producteur.

En présence du développement du mécontentement paysan, le Gouvernement a été contraint de prendre quelques décisions, insuffisantes cependant, dans le domaine des prix agricoles.

« Organisez-vous en groupements de producteurs et de comités économiques agricoles, prélevez des cotisations aux adhérents, normalisez vos produits, effectuez des retraits et tous vos problèmes disparaîtront », avait-on dit ces dernières années aux producteurs de fruits.

Mais voilà que la baisse des cours va s'accroissant et elle touche tous les producteurs, y compris ceux qui sont organisés.

Des années durant, les paysans français ont été incités à planter des arbres fruitiers ; on leur expliquait alors que le Marché commun offrait à notre production des débouchés illimités.

Mais voilà que le Marché commun ne répond plus aux promesses qui avaient été faites. Nos partenaires continuent à s'approvisionner largement dans les pays tiers et, même si notre production est abondante, l'Italie envoie librement ses fruits et légumes concurrencer nos producteurs sur leurs propres marchés.

En présence de cette situation catastrophique pour nos producteurs, quelles sont les mesures prises ou envisagées pour mettre fin au marasme ?

En premier lieu, l'aide à la publicité sur les marchés étrangers des pays tiers. Cette mesure est illusoire et n'aura pas de grandes répercussions.

C'est surtout à l'accroissement des possibilités de consommation du marché intérieur qu'il faudrait songer en augmentant le pouvoir d'achat des couches laborieuses, en contrôlant et en réduisant les marges bénéficiaires des gros intermédiaires entre le producteur et le consommateur, en allégeant les prix des transports et la fiscalité.

En deuxième lieu, que propose-t-on aux producteurs pour mettre fin au marasme : l'arrachage des arbres fruitiers, avec une prime par hectare arraché.

Ainsi, après avoir payé pour des plantations nouvelles, on paye maintenant pour détruire. Dans certains départements on pratique même les deux à la fois.

Mais il y a mieux.

Le *Journal officiel des Communautés* a publié les décisions de la commission de Bruxelles du 30 juillet 1970, octroyant à l'Italie le droit de faire bénéficier de certaines aides régionales la création ou le renouvellement des vergers de pommiers, poiriers et pêchers.

Ainsi en vertu des accords de Bruxelles on détruit d'un côté et on subventionne de l'autre. Au moment où nos producteurs sont invités à arracher une partie de leurs vergers, les arrivages d'Italie vont augmenter sur nos marchés ainsi que les importations des pays tiers. Quelle incohérence !

Mais le comble de l'anarchie c'est bien la destruction massive des fruits et légumes déjà récoltés. Comme si la vocation du producteur était de produire pour détruire !

Des quantités importantes de pommes, poires, pêches, melons, tomates, choux-fleurs, artichauts, et j'en passe, ont été, cette année encore, retirées des marchés, transportées à la décharge publique pour y être détruites.

Dans le même temps, des enfants, des personnes âgées, des familles de travailleurs aux bas salaires sont obligés de se priver.

L'année dernière, le Gouvernement avait pris l'engagement que les fruits et légumes retirés de la commercialisation ne seraient plus détruits, mais distribués aux familles nécessiteuses, ainsi que dans les cantines et les hôpitaux.

Or, au cours de cet été, et encore actuellement, avec l'accord des services officiels, des destructions massives ont été et sont opérées.

Existe-t-il un seul bureau d'aide sociale, une seule caisse des écoles, un seul hôpital, une seule maison de retraite qui ne soit disposé à accepter gratuitement des attributions de fruits et légumes frais plutôt que de les voir détruire ? Nous ne le pensons pas.

Monsieur le ministre, quand donc votre gouvernement va-t-il prendre les mesures nécessaires pour arrêter le scandale des destructions, au moment où des milliers de familles, d'enfants et de vieillards doivent se priver des fruits et légumes nécessaires à une alimentation équilibrée ?

Le Gouvernement pourrait aussi favoriser, beaucoup plus qu'il ne le fait, la transformation des fruits et légumes en conserves, confitures et jus de fruits.

Enfin, les importations inutiles devraient être arrêtées.

L'adoption de mesures de sauvegarde vis-à-vis des importations, c'est le thème de nombreux discours officiels, mais qui n'est jamais mis en pratique.

Quant il y a mévente, comme c'est le cas actuellement, il conviendrait d'interdire l'entrée de produits étrangers similaires.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations, suggestions et questions qu'au nom du groupe communiste j'ai cru devoir vous présenter concernant la politique viticole et fruitière de votre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Douzans.

M. Jacques Douzans. Je tiens à vous féliciter, monsieur le ministre, pour le style nouveau que vous semblez vouloir introduire au ministère de l'agriculture, un style sobre mais efficace, qui, surtout dans ma région, sera pleinement apprécié par les agriculteurs.

J'englobe dans ces félicitations votre éminent collègue, le docteur Pons, qui appartient comme moi à la région Midi-Pyrénées et qui y jouit de l'estime générale.

Je formulerais maintenant un regret, celui de constater que les crédits du ministère de l'agriculture sont, cette année, légèrement inférieurs à ceux de l'an passé. Mais, comme vous l'avez dit hier si justement, monsieur le ministre, il y a la question de la quantité et la question de la qualité.

Ce dont il faut se réjouir, c'est notamment du fait que la protection sociale en agriculture se trouve quelque peu valorisée, alors que les investissements agricoles sont à peine augmentés à un moment où nos jeunes agriculteurs en auraient le plus besoin, notamment pour le développement des industries d'aval de l'agriculture ainsi que pour le développement des réseaux d'irrigation.

En ce qui concerne les industries d'aval, il importe que nous puissions transformer nos produits agricoles bruts. Nous espérons que les 139 millions que représente la suppression de la détaxe sur les carburants — mesure qui est assez impopulaire chez nous — seront affectés à de tels équipements.

Il conviendrait également que l'agriculture, pépinière de jeunes, ne continue pas trop longtemps à supporter la charge de certaines aides sociales. Ne pourrait-on envisager la création d'un grand ministère des affaires sociales qui s'occuperait de tous ces problèmes, encore que je m'en voudrais de déposséder le ministère de l'agriculture d'une de ses directions ?

Après ces considérations d'ordre général, j'indiquerai que, dans la région Midi-Pyrénées, l'agriculture est de plus en plus orientée vers deux productions : le maïs et le porc.

En ce qui concerne le maïs, je me réjouis que vous ayez revalorisé son prix de 4 p. 100 par rapport à l'an dernier ; mais ce rattrapage n'est évidemment pas suffisant par rapport à la dévaluation de 12 p. 100.

Actuellement, vous bénéficiez de la conjoncture, en ce sens que la diminution de la production de blé permet de vendre le maïs à un prix supérieur au prix de soutien. Mais il faut penser à l'avenir.

Depuis des années, à cette tribune, j'insiste pour que vous demandiez l'annulation de la dérogation au règlement communautaire dont bénéficie l'Italie. On a l'impression que le provisoire devient définitif dans cette matière.

M. le ministre de l'agriculture. La dérogation accordée à l'Italie est valable jusqu'en 1972. Mais j'ai fait savoir aux Italiens qu'il n'était pas question de la proroger. (Applaudissements.)

M. Jacques Douzans. Je prends acte de cette déclaration et je vous en remercie.

En effet, l'Italie importe du maïs argentin à raison de 22 francs le quintal alors que le maïs français coûte 44 francs. Et notre collègue M. Briot dénonçait hier soir certaines préférences commerciales qui aggravent encore la situation. C'est ainsi que l'Italie achète maintenant du maïs au Tanganyika à des prix imbattables.

Il faut mettre un terme à cette discrimination qui favorise outrageusement les Italiens, car le prix des aliments de bétail, vous le savez, conditionne la rentabilité de l'élevage.

Je lisais hier soir dans un journal que les producteurs d'aliments de bétail allaient vous demander l'autorisation d'augmenter leurs prix, parce que le blé a beaucoup enchéri et qu'ils utilisent beaucoup de blé. Je vous mets en garde. Une telle augmentation serait une catastrophe, car elle aurait une incidence considérable sur les coûts de l'élevage, surtout dans le Midi-Pyrénées, dont l'agriculture ne serait plus compétitive.

Faites en sorte que nous ne devenions pas comme ces pays coloniaux qui envoient la matière première, c'est-à-dire des porcelets et des veaux, à l'Italie, qui les engraisse avec du maïs acheté sur les marchés mondiaux à des prix imbattables et qui nous les revend sous forme de cochons gras ou de « babybœufs ». Il y a là, c'est certain, quelque chose à faire.

Le porc constitue également l'un des revenus de base de la production agricole de nos régions. Mais il y a un marasme. Le cours actuel est de 3 francs le kilogramme — le prix de 3,20 francs est atteint péniblement — pour les porcelets, alors que le seuil de rentabilité ne devrait pas être inférieur à 5 francs.

Vous avez pratiqué une politique de subventions — je vous en félicite — et de prêts du F. O. R. M. A. pour la construction de porcheries modernes. Mais il ne faudrait pas que les porcheries restent vides. Or elles resteront vides si le prix du porc n'est pas rentable.

Une autre cause du marasme de l'élevage porcin est la concurrence que nous font des pays du Marché commun et dont on n'avait pas soupçonné qu'elle deviendrait aussi âpre. Là encore c'est une question d'aliments du bétail qui joue. C'est ainsi que la Hollande va nous vendre des porcs qu'elle aura engraisés avec des aliments du bétail en provenance des Etats-Unis ou de pays tiers et achetés à des cours imbattables. Les Hollandais vont par conséquent nous faire une concurrence contre laquelle il sera difficile de lutter. Déjà ils livrent du porc charcutier à 50 ou 60 francs moins cher que les nôtres.

Il importe d'y remédier. Il n'y a pas que la question du prix des aliments du bétail. Il y a aussi celle des charges sociales et des salaires, qui sont aux Pays-Bas moins élevés qu'en France.

Quant aux prêts consentis pour l'élevage, le taux d'intérêt est de 7 à 7,5 p. 100 en France contre 4 à 4,5 p. 100 en Hollande.

Mais, s'il convient de corriger de telles disparités, il ne faut pas — quel que soit mon désir de défendre les petits producteurs du Sud-Ouest — fermer les yeux sur la réalité.

La réalité, c'est qu'il y a en Hollande 78 p. 100 d'élevages de plus de trente pores, contre 35 p. 100 en France ; que la moyenne des truies par élevage est de 9,3 en Hollande contre 3,5 en France ; qu'en Hollande chaque truie produit 17 porcelets par an, contre 14 en France ; en Hollande, il faut 3 kilogrammes et demi d'aliments pour obtenir un kilo de poids vif, alors qu'il en faut 4 kilos en France.

Ces chiffres, qui laissent rêveurs, démontrent la qualité de l'élevage hollandais. Son organisation a certainement une valeur d'exemplarité dont on pourrait s'inspirer.

Monsieur le ministre, je conçois que vous entendiez favoriser les groupements de producteurs. Mais je suis un peu sceptique quant aux résultats que vous obtiendrez, peut-être parce que je suis moins dirigiste que vous. Je me demande si ces groupements de producteurs ne cachent pas souvent beaucoup d'irresponsabilités. Je souhaite me tromper.

Je déplore également la concurrence que nous font les Chinois en nous vendant des longes de porc à des prix de dumping. Il est vrai que la Chine a une économie d'Etat, où la notion de rentabilité et de prix de revient n'existe pas. Il est vrai aussi qu'un porcher gagne l'équivalent de 260 francs par mois et le directeur d'un centre de 10.000 truies, avec 300 employés sous ses ordres, 1.000 francs par mois ! Comment lutter contre une telle concurrence, fondée sur les salaires de misère des travailleurs chinois ?

Je vous demande, monsieur le ministre, de trouver une solution au problème du porc, qui revêt une grande importance dans nos régions.

Je vous demande donc, en résumé, le maximum de crédits pour l'irrigation, qui conditionne chez nous le développement de la productivité, et le maximum de compréhension à l'égard des éleveurs de pores.

Enfin, sans vouloir contrarier le docteur Pons, responsable de l'enseignement professionnel agricole, je voudrais rappeler l'engagement pris par l'un de vos éminents prédécesseurs, monsieur le ministre, auquel vous portez beaucoup d'estime et d'attachement.

Il y a trois ans, sur instruction du ministère, le maire de Villefranche-de-Lauragais a acheté, au prix d'un lourd sacrifice, un terrain destiné à un collège d'enseignement agricole. Il est souhaitable que ce brave maire ne perde pas la face devant ses administrés, ce qui ne manquerait pas de se produire si ce terrain restait inutilisé.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de la compréhension que vous témoignerez dans l'examen de mes requêtes. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bonnel.

M. Pierre Bonnel. Monsieur le ministre, s'il est un reproche qui ne pourra vous être adressé cette année à l'occasion du vote de votre budget par l'Assemblée nationale, c'est bien le coût que celui-ci représente pour les contribuables français.

Les collègues qui m'ont précédé, comme ceux qui me succéderont, n'ont pas manqué et ne manqueront pas d'appeler votre attention sur les insuffisances financières contenues dans ce budget.

Il est deux points sur lesquels, pour ma part, cette insuffisance me paraît particulièrement évidente : le remembrement et l'aménagement de l'espace rural.

« Ô Athéniens ! » disait Démosthène « certes les choses vont mal et vous désespérez ! Mais à tort ! »

Combien je voudrais que vous puissiez faire vôtre cette exclamation en l'appliquant aux agriculteurs français !

Insuffisants, oui, ils le sont bien les crédits alloués par votre département en matière de remembrement.

Certes, il convient de noter une très légère augmentation par rapport à l'an passé, mais nul ne peut affirmer qu'elle est de nature à pallier la situation catastrophique que connaît en la matière l'agriculture française.

Le remembrement procède d'une constatation, se révèle une nécessité, s'impose comme une urgence.

Une constatation, car la division parcellaire des exploitations constitue un obstacle à l'amélioration de la productivité, alors qu'elle permettrait une meilleure adaptation de l'équipement en machines agricoles et dispenserait les jeunes agriculteurs d'un lourd et long endettement.

Une nécessité, car le morcellement engendre un suremploi de main-d'œuvre dû à la perte de temps qui découle du travail

sur les petites parcelles, alors que le remembrement permettrait une libération de cette main-d'œuvre en vue d'autres emplois dont, par ailleurs, il faciliterait l'implantation.

Une urgence enfin, car il est deux objectifs qui s'imposent dans les régions d'élevage comme celle que j'ai l'honneur de représenter : la rationalisation de l'alimentation du bétail, d'une part, et l'amélioration de la qualité des logements ruraux, d'autre part.

Vos services savent bien, monsieur le ministre, qu'il est inévitable que, dans les années à venir, les fourrages cultivés se substitueront en partie aux prairies naturelles.

Ne croyez-vous pas qu'il y a lieu d'orienter impérativement les agriculteurs vers une production plus intensive de la viande ?

Vos services connaissent bien également la vétusté et le manque de confort, notamment sur le plan sanitaire, des logements ruraux. A cette vétusté ne manquera pas de s'ajouter, dans un avenir prochain, et sans pour cela qu'augmente la population, un manque d'habitations modernes.

Quel remède apporter à la situation présente ? Quelle solution trouver à la crise qui s'annonce ?

Il est certain que les petites communes rurales ne peuvent à elles seules entreprendre l'aménagement de lotissements : elles n'en ont pas les moyens financiers. C'est pourtant là un facteur de maintien de la population dans les campagnes.

Assurément, par son ordonnance du 22 septembre 1967, le Gouvernement leur a permis de constituer, à l'occasion de leur remembrement, une réserve foncière indispensable pour leur programme de logements. Ce n'est pas là, à mon avis, l'intérêt majeur de cette ordonnance : elle a donné la possibilité — trop d'élus l'ignorent encore — de libérer des terrains pour l'implantation d'industries nouvelles.

Ce n'est que par cette implantation que nous redonnerons vie aux zones rurales. Encore faut-il que nous ayons le souci de préserver l'unité des exploitations agricoles.

Opération prioritaire, tel doit être l'angle sous lequel nous devons envisager le remembrement.

Mais il est du devoir de l'Etat, il est de votre rôle, monsieur le ministre, vous qui êtes l' élu d'un département rural, d'inciter à la création de ressources foncières pour les collectivités et de pousser les agriculteurs à la modernisation de leurs moyens de production.

De fait, le morcellement de la production foncière est pour eux un lourd handicap, handicap qui provoque une majoration importante des prix de revient, handicap qui est à l'origine de très graves difficultés de production de lots importants de produits homogènes pour les industries agricoles et alimentaires, handicap qui engendre la fréquence des mises en vente ou des reprises de terres à des prix élevés.

L'agriculteur français ne pourra survivre que dans la mesure où elle s'insérera dans une compétition économique réelle ; elle y sera en partie incitée par l'application du remembrement, qui doit en être l'une des armes les plus efficaces. Arme efficace, car il permet l'accroissement du revenu potentiel et la rentabilisation du matériel agricole, mais aussi et surtout parce que, au même titre que l'indemnité viagère de départ, il fait évoluer les structures.

Je ne pense pas, malheureusement, qu'en ce qui concerne le Pas-de-Calais la faible enveloppe régionale qui lui est allouée permettra d'atteindre de tels objectifs.

Savez-vous, monsieur le ministre, que sur les 900 communes de ce département, six seulement pourront envisager de se remembrer en 1970 ?

Savez-vous que, par contre, 162 demandes sont en instance dans vos services départementaux ?

Savez-vous enfin que nombreux sont les maires qui ne prennent même pas la peine de constituer un dossier, sachant bien que ce serait peine perdue ?

A ce rythme, le XXI^e siècle sera déjà bien entamé et les opérations de remembrement du patrimoine foncier de notre département seront toujours en cours.

Qu'il me soit permis, au nom de tous les élus locaux de notre région rurale, de vous demander d'accorder une place primordiale à ce problème.

Primordial également est le problème de l'aménagement de l'espace rural.

Il n'est certes pas dans mon intention de nier l'action du Gouvernement dans ce domaine. De fait, le décret du 8 juin 1970, relatif aux plans d'aménagement rural, a ouvert la voie dans ce sens.

J'ai, pour ma part, l'honneur de présider le comité d'aménagement rural du Ternois, nouvellement constitué et qui s'est fixé pour but de promouvoir un plan d'aménagement rural et de faire de cette zone une région vivante et active. Mais ce n'est là qu'un exemple local face à l'ampleur du problème tel qu'il se pose à l'échelon de la communauté nationale.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que, selon les prévisions, sur les 60 millions d'habitants que comptera notre pays en l'an 2000, 15 à 18 millions seront des ruraux. Et ces ruraux — c'est-à-dire non seulement les agriculteurs mais la population résidant en zone rurale — ne représenteront que 25 p. 100 de cette communauté nationale, mais ils vivront à eux seuls sur 80 à 90 p. 100 de la superficie de la France.

C'est d'eux qu'il faut dès maintenant tenir compte. C'est pour eux qu'il faut rétablir l'équilibre entre la population urbaine et la population rurale, entre l'espace rural et l'espace urbain.

Ainsi, et ainsi seulement, nous sauvegarderons l'équilibre de la nature que l'homme, en cette période où il est pourtant à la mode de parler d'environnement, a trop tendance à négliger.

Alphonse Allais aimait à répéter : « Le problème des villes recevra sa solution en transportant celles-ci à la campagne ».

Il n'est pas dans mes intentions, mes chers collègues, de vous proposer Alphonse Allais comme maître à penser. Mais ne croyez-vous pas qu'il y a matière à réflexion dans la boutade de ce grand humoriste, quand on songe qu'à l'époque où il parlait l'équilibre était encore harmonieux entre les villes et les campagnes ?

Ces comités d'aménagement rural, dont vos prédécesseurs et vous-même, monsieur le ministre, avez favorisé la création, ne pourront vivre et se développer, ne pourront être utiles et bénéfiques que s'ils sont aidés. Cette aide, c'est de vous qu'ils l'attendent.

A cet égard, à quelle meilleure source pourrais-je me référer que votre déclaration du 19 juillet 1969 au cours d'une conférence de presse ? Vous disiez :

« Quand il se trouvera une région naturelle dans laquelle il y aura effectivement des considérations techniques poussant à faire tel essai de production ou de transformation, et que l'on aura, dans cette même région, trouvé ou amené les équipes d'hommes capables de concevoir et de réaliser, il ne faudra pas hésiter à calculer combien de crédits auraient été normalement affectés à cette région pour le remembrement, les chemins ruraux, l'adduction d'eau, l'hydraulique, que sais-je encore... Cette même somme, on l'appliquera à un objet précis pour essayer de rechercher l'utilisation optimale d'un crédit déterminé. »

« Ce que je pense, c'est que lorsqu'un effort local se dessine, lorsque des études locales sont poussées, lorsque des équipes locales sont constituées, et que, par conséquent, il y a une sorte de certitude que de la réflexion on passera à l'action, il y a beaucoup de chances de succès. Nous aurons à ce moment-là le devoir d'y contribuer en essayant de fournir non seulement cette concentration, cette souplesse budgétaire pour l'expérience, mais éventuellement les conseillers techniques, publics ou privés, qui pourront y aider. »

Ces hommes capables de concevoir et de réaliser, c'est à vous qu'il revient, monsieur le ministre, d'aider leur action dans chacune de nos régions.

Ce passage de la réflexion à l'action, vous savez, nous savons qu'il n'est pas impossible ; mais, hélas ! il est lié à cette souplesse budgétaire à laquelle vous faisiez vous-même allusion.

Je souhaite, pour ma part, que souplesse ne soit pas pour vous synonyme de restriction et de pauvreté.

J'espère que vous vous souviendrez de vos paroles, que vous les mettrez en pratique et qu'en premier lieu, quelle que puisse être la modicité des crédits dont vous disposez en matière de remembrement et d'aménagement de l'espace rural, vous viendrez en aide aux ruraux qui vous ont fait confiance. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Jean Durieux. Monsieur le ministre, la politique des prix devrait avoir assez de continuité pour constituer une sorte de contrat social et économique entre les producteurs agricoles et la nation, contrat qui donnerait aux uns et aux autres les garanties souhaitables en fournissant aux agriculteurs les moyens d'une productivité accrue.

Le dossier du lait est plus épineux, car son prix constitue le salaire quotidien pour un grand nombre de petits exploitants. Or, à son niveau actuel, ce salaire est loin d'atteindre trois francs

de l'heure, selon les experts, ce qui est inférieur au minimum garanti et depuis dix ans, le prix du lait n'a augmenté que de 23 p. 100, alors que le coût de la vie s'est élevé de 46 p. 100 et les salaires horaires dans l'industrie de 134 p. 100.

Pour illustrer les difficultés des petites exploitations herbagères de vingt hectares, je prendrai des exemples concrets des charges qu'elles supportent :

Premièrement, la hausse des coûts de production. Si nous prenons pour référence les années 1963 et 1969 nous voyons que les charges sociales en passant de 1.272 francs à 1.553 francs ont augmenté de 281 francs ; le fermage a augmenté de 540 francs ; l'entretien du matériel de 550 francs ; les assurances de 169 francs. De même l'énergie, les impôts, les taxes sont en hausse, sans parler des investissements. On peut donc dire que les charges d'une exploitation herbagère de vingt hectares ont subi un accroissement de 18 p. 100 en un seul exercice.

Deuxièmement, la hausse des aliments du bétail. D'août 1969 à août 1970, les prix farine de luzerne, ont augmenté dans les proportions suivantes : 33 p. 100 ; paille de blé, 50 p. 100 ; tourteaux, 17 p. 100. Soit, en moyenne, une augmentation de 35 p. 100. Quand on sait que la part des aliments achetés entre pour 45 p. 100 dans l'alimentation des bovins, on peut en déduire rapidement que les agriculteurs ont subi une hausse importante du coût de production.

D'autre part, soulignons la conjugaison de la hausse du prix des aliments du bétail et la diminution des cours à la production. Les poulets de chair ont baissé de 8 p. 100, les pouceuses de 11 p. 100 et les porcs de 2 p. 100, soit un manque à gagner de 19 p. 100 environ.

Troisièmement, l'évolution du coût de l'argent. En 1967, les prêts étaient accordés au taux de 5 p. 100 ; en 1970, à 7,5 p. 100. Le capital emprunté pour une exploitation de vingt hectares allant de 25 à 40 p. 100 du capital d'exploitation, cela représente une charge de 150 à 270 francs l'hectare.

Alors qu'il fallait 1.542 litres de lait pour payer un ouvrier et ses charges en 1967, il en faut 2.179 litres aujourd'hui, soit 637 litres de plus.

Dans une telle situation, le revenu agricole se maintient à grand peine. Le V^e Plan prévoyait une augmentation de 4,8 p. 100 par an du revenu brut d'exploitation ; or la croissance n'a été que de 2,9 p. 100.

Comme le rappelait M. Moulin, hier soir, à cette tribune, il est aisé de comprendre que les producteurs de lait ne peuvent plus se contenter du seul rattrapage dû à la dévaluation d'août 1969, qu'ils obtiendront apparemment en totalité en janvier 1971. Je dis bien apparemment, car, au passage, les coopératives auront prélevé la part qui leur revient du fait de l'augmentation de leurs propres charges.

La réévaluation du prix du lait à la production devrait être telle qu'elle puisse compenser l'augmentation moyenne de 19 p. 100 des charges de production. Pourquoi refuser une hausse des produits agricoles, alors que ceux-ci pèsent de moins en moins lourd dans la répartition du budget familial ?

Vous me rétorquerez, monsieur le ministre, qu'en ce qui concerne le lait, une augmentation ne peut intervenir sans qu'il y ait répercussion sur l'indice des 259 articles. Alors permettez-moi de vous suggérer de profiter, dès le début de 1971, de la transformation de cet indice, qui portera alors sur environ 300 articles, pour que l'incidence du prix du lait y soit moindre.

En raison de la hausse des charges pesant sur les exploitations agricoles, le seul rattrapage des prix est donc insuffisant pour rétablir le revenu des agriculteurs. Aussi, vous appartient-il, monsieur le ministre, d'intervenir vigoureusement auprès des instances européennes pour que soit établie une nouvelle grille de prix, apportant aux productions animales une rémunération équitable : un relèvement, par exemple, de 10 p. 100 du prix de la viande bovine et des produits laitiers pour la campagne 1971-1972, et, dans les années à venir, une augmentation de 30 p. 100. C'est un chiffre important, mais il faut que l'opinion publique le sache, il est nécessaire si l'on ne veut pas manquer de lait ou de viande.

Les produits laitiers jouent un rôle important dans l'économie agricole du département du Nord, le deuxième pour la production laitière avec 22 p. 100 du revenu agricole global, 200.000 vaches laitières, 7 millions d'hectolitres de lait par an. Les régions naturelles de l'Avesnois, de la Thiérache et du Hainaut-Cambrésis ne peuvent compter que sur le lait pour assurer la survie de leur agriculture.

Il y a quelques mois, on ne parlait que d'excédents, de transformation de lait en poudre ou en beurre. Aujourd'hui, on s'aperçoit brusquement que ces excédents étaient relativement

moins importants et que les exportations françaises de fromages s'accroissent dans des conditions telles que les excédents de lait devraient à peu près sûrement disparaître d'ici à deux ou trois ans.

Comme par ailleurs le plan Mansholt a réussi à inquiéter suffisamment les agriculteurs pour que ceux-ci réduisent dans une proportion notable leur production de lait, cette stabilisation — d'ailleurs probablement provisoire — de l'offre de lait par rapport à la demande est arrivée plus tôt que prévu. Il en résulte un nouveau paradoxe : comme les fabricants de fromages achètent pour la plupart directement leur lait aux agriculteurs, sans passer par le circuit coopératif, il s'ensuit que, devant le développement de leurs exportations, ils viennent maintenant assez souvent à manquer de lait, alors que les agriculteurs qui sont affiliés à des coopératives continuent à livrer leur lait qui, dans la plupart des cas, est transformé en poudre... grâce aux subventions gouvernementales !

Ainsi les interventions étatiques ou supra-étatiques mènent à cette situation anti économique où l'on voit l'Etat subventionner la fabrication d'un produit qui se vend difficilement, cependant que les producteurs de fromages manquent de ce même produit.

Il est grand temps, monsieur le ministre, d'organiser à la fois la production et surtout les marchés. Je sais que vous vous y employez. Comme le rappelait hier M. Moulin, le rapport Weber que nous avons provoqué sur la situation dans le bassin laitier de l'Avesnois-Thiérache-Hainaut-Cambrésis, est un modèle du genre et riche d'enseignement.

Sur le plan des investissements il faut concevoir une politique de crédit totalement nouvelle, qui ne doit plus être fondée sur le critère vieillissant et non économique de la garantie réelle, mais sur une formule de prêts ouverts sur programmes ou plans de production, laissant au producteur le soin de prendre l'engagement d'adhérer à un programme et de respecter un certain nombre de disciplines de production.

Sur le plan de l'organisation des marchés, les producteurs recherchent la sécurité, sécurité des débouchés et des prix. Il est difficile de mettre en place une organisation des marchés efficace sans une solide organisation des producteurs. La nécessité de structures efficaces de transformation et de commercialisation, qui se fait sentir au niveau de la conquête des débouchés, est indispensable aussi.

Il est possible d'organiser la production et les marchés : ce sera la seule façon de les maîtriser et d'éviter des cours fluctuants, comme nous en connaissons trop à certaines périodes de l'année.

Un mot à propos de la taxe sur les matières grasses.

L'article 8 de la loi de finances pour 1963 avait prévu une taxe spéciale sur les huiles végétales et marines, utilisées notamment en margarinerie, au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles. Pour des raisons inexplicables, il a fallu attendre le décret du 4 janvier 1967, quatre ans plus tard, pour que la loi soit rendue applicable.

La loi de finances pour 1968 avait évalué le produit de cette taxe à 120 millions de francs. En réalité, son rendement insuffisamment calculé au kilo, n'a été que de 75 millions. Dans le projet de loi de finances pour 1970, le Gouvernement avait retenu comme recette le chiffre intermédiaire de 90 millions. A la suite de diverses interventions parlementaires, l'article 29 de la loi de finances pour 1971 a finalement prévu que la taxe devait être calculée de façon à rapporter les 120 millions de francs nécessaires. Mais rien n'a été fait dans ce sens. Une nouvelle fois, la loi sera restée lettre morte.

M. le ministre de l'économie et des finances a annoncé le 22 octobre que le Gouvernement se proposait de mettre en application pour l'exercice 1971, la taxe sur les corps gras, telle qu'elle a été votée par le Parlement. La majoration de cette taxe importante, quoique votée, n'a jamais été perçue. J'aimerais, monsieur le ministre, qu'à votre tour vous me donniez confirmation des propos de M. le ministre des finances, car, pour équilibrer le budget des prestations sociales, il ne faudrait pas imposer aux agriculteurs des charges fiscales supplémentaires.

M. le ministre de l'agriculture. Je confirme au nom du Gouvernement l'engagement pris par le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Durieux. Je vous en remercie, monsieur le ministre.

Je me permets de vous rappeler également que, l'an dernier, vous aviez obtenu de l'Assemblée qu'elle ne vote pas l'amendement Collette accepté par la commission des finances, en promettant la création d'une commission qui devait réexaminer

entièrement le financement du B. A. P. S. A., et en proposant de nouvelles bases notamment pour l'assiette de la taxe sur les betteraves.

Je souhaiterais connaître les résultats de cette étude en ce qui concerne cette taxe. Je crains que l'évolution de ce dossier ne soit pas de nature à atténuer le conflit entre le syndicalisme et les pouvoirs publics.

Les betteraviers français étant les seuls dans la Communauté européenne à supporter une pareille taxe, le sentiment d'une discrimination abusive vis-à-vis de leurs collègues des Six leur est insupportable. En effet, ils supportent une charge de 150 francs à l'hectare. Dans le département du Nord, 9.255 petits planteurs vont subir une retenue qui ne sera pas de nature à atténuer leurs charges sans cesse croissantes.

Monsieur le ministre, telles sont les suggestions que je tenais à vous faire, mais je ne voudrais pas terminer sans vous remercier d'avoir tenu les engagements que vous avez pris dans votre réponse à la question d'actualité que j'avais posée en juin dernier sur le marasme du marché des œufs, ni sans vous remercier chaleureusement des efforts que vous avez déployés pour indemniser les sinistrés de la tornade de juin 1967 alors qu'il fallait dégager une somme importante de votre budget. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Chazelle.

M. René Chazelle. Il y a un an, j'abordais à cette tribune deux questions intimement liées, la viande et le lait.

Ces deux productions complémentaires ont connu les vicissitudes d'une politique contradictoire allant en moins de trente mois, de la prime à la vache à la prime à son abattage. La production de lait est celle d'une majorité de petits et moyens agriculteurs, et par ailleurs, l'élevage représente seul 60 p. 100 de la production agricole globale.

Lors de la discussion du projet de budget, le 18 novembre 1969, vous déclariez, monsieur le ministre, que l'année 1970 serait celle de la relance bovine, porcine et ovine « non plus dans les mots, mais dans les faits ».

Si les mots nous sont restés en mémoire, il demeure que dans les faits nous n'avons pas, dans la politique communautaire, un plan de production animale, et cependant, nous étonnerions beaucoup de nos concitoyens si on leur indiquait que la part de l'élevage dans l'économie intérieure française est le double de celle de la branche automobile, soit 25 milliards de francs contre 12,5 milliards.

Aujourd'hui, la réalité est inquiétante, car la situation de l'élevage s'est dégradée au fil des années. Si avant 1963 nous étions excédentaires, nous abordons 1971 avec un déficit jamais atteint de 357.000 tonnes de viande.

Les conséquences sont lourdes. Notre balance du commerce extérieur est grevée par cette évolution qui nous a coûté 1.250 millions de francs en 1969, qui prive de chances sérieuses de développement certaines de nos régions, et qui accentue des déséquilibres dangereux.

Cette situation est la conséquence d'une politique fondée sur une certaine conception de l'économie qui élimine, au nom de la rentabilité, la petite et moyenne agriculture, celle de type familial et de responsabilité.

L'instabilité des prix est un facteur important dans la dégradation de la production animale. Je ne citerai comme exemple que le cours du porc. Les statistiques nous indiquent que par rapport à septembre 1969 la baisse a été de 10 p. 100 : 4,53 francs contre 5,02 francs le kilogramme net de carcasse B. La moyenne du prix du porclet s'est établie pour le même mois à 4,71 francs contre 5,63 francs en 1969.

Mais a-t-on fait la politique qui convenait en faveur des souches génétiques et en matière de protection sanitaire ? Il me suffira de signaler que nous perdons chaque année 1.200.000 veaux du fait de l'état sanitaire du cheptel. Pourtant, le projet de budget qui nous est soumis accuse une diminution importante en ce qui concerne la lutte contre les maladies du bétail.

Je sais qu'il est facile de donner à l'agriculteur le titre de « chef d'entreprise », mais pourquoi ne pas lui reconnaître la possibilité de tenir compte, lors de la fixation du prix de vente de ses produits, du prix de revient et des charges de toute nature ?

Comment alors ne pas parler de la nécessité d'une parité économique et sociale en agriculture ? Je me référerai à la situation des exploitants agricoles de la région Auvergne que vous connaissez, monsieur le ministre. A la suite d'une enquête qui a porté sur un échantillon de 122 exploitations tirées au sort

sur 78 communes, il s'avère que le revenu agricole moyen de l'échantillon est seulement de l'ordre de 4.000 à 4.500 francs par an ; l'heure de travail pour certaines exploitations ressort à 0,65 franc. De tels chiffres mettent en évidence la réalité économique et l'ampleur du problème qui en découle sur le plan social.

La dévaluation a été durement ressentie par les producteurs et aujourd'hui les mots « plan de relance » rappellent trop d'espérances vite déçues.

Monsieur le ministre, parmi les mesures que votre budget propose, je note des crédits de subvention pour les bâtiments d'élevage qui passent de 50 à 100 millions, mais qui concernent seulement l'aide à la construction d'étables de 20 vaches. Cette politique discriminatoire à l'égard des petits et moyens agriculteurs fait que, dans mon département, la grande majorité des producteurs de moins de 20 vaches resteront exclus du bénéfice de cette mesure.

Par ailleurs, vous réservez les aides aux agriculteurs membres de groupements de producteurs. Cette décision, utile en elle-même, devrait être appliquée par paliers successifs, car aujourd'hui elle pénalise les éleveurs non organisés représentant environ 90 p. 100 de l'agriculture. Pourquoi préférez-vous sanctionner au lieu de convaincre ?

J'entends encore, monsieur le ministre, les propos que vous avez tenus sur les hauts plateaux du Gévaudan, et je sais que vous êtes convaincu. Il y a certes une incitation à faire en faveur des groupements, mais votre méthode est draconienne.

La production de viande bovine n'a augmenté en tonnage que de 1 p. 100 en un an. Celle du porc, avec une augmentation de 4 p. 100 en 8 mois, est en déficit de 20 p. 100. Nous sommes obligés d'importer de Belgique, de Hollande et même de Chine, et l'on subventionne les importations !

Vous proposez la rationalisation de la production sous la forme d'aides, de subventions pour les bâtiments de ceux qui adoptent un programme génétique avec des porcheries de plus de 200 porcs. Mais cela ne touche que 10.000 producteurs environ et vous excluez tous les autres, alors que la consommation du porc est en net accroissement.

Il est grave de ne rien faire pour ces centaines de milliers d'agriculteurs, et l'on peut se demander si votre politique n'est pas un pari ou un défi hasardeux.

Si l'élevage connaît une crise, que dire du problème du lait que je m'étais permis d'évoquer il y a un an, problème non résolu par les mesures que vous avez prises le 12 octobre dernier ?

Que d'informations erronées ont pu être publiées en l'espace de quelques années sur la montagne de beurre ! Si, en 1968, les stocks de beurre pouvaient atteindre 170.000 tonnes, alors que c'est l'année où était accordée à certains éleveurs la prime à la vache, nous sommes descendus à près de 80.000 tonnes, ce qui représente un stock de sécurité.

Nous applaudissons, monsieur le ministre, au relèvement si longtemps attendu, à compter du 12 octobre, de 1,30 centime du prix indicatif du lait, qui passe de 54,60 centimes à 55,90, le kilogramme à 37 grammes de matières grasses, livré laiterie, la dernière étape de rattrapage étant fixée au plus tard au 15 janvier 1971.

A cette date, le prix indicatif français aura donc rattrapé le niveau du prix communautaire qui est actuellement de 57,20 centimes le kilogramme.

Mais ai-je besoin d'ajouter que le prix indicatif est un prix théorique ? Le niveau de ce prix n'est jamais atteint en France, ce qui a pour effet de laisser croire au consommateur mal informé que le producteur reçoit un prix plus élevé qu'il ne l'est en réalité. Le subterfuge des prix indicatifs permet ainsi de faire planer le doute sur la légitimité des revendications payannes.

Nous devons aussi signaler que les producteurs de lait ont, selon la destination de leur lait, des traitements inégaux. L'inégalité règne encore d'une région à l'autre, et vous l'avez très justement souligné hier. Le prix réel du lait est le plus bas de toute l'Europe, et il faut indiquer que, parmi les pays du Marché commun, l'Italie, par exemple, a un prix du lait de 80 centimes à la production.

Comment ne pas signaler que les charges des producteurs de lait ont augmenté sensiblement ?

Une juste politique du prix du lait voudrait qu'il y ait un relèvement de 10 p. 100 du prix indicatif et des mesures de soutien en découlant.

Il faut, monsieur le ministre, qu'à Bruxelles, avant le 1^{er} avril 1971, le gouvernement français exige de la Communauté économique européenne que le prix indicatif communautaire, qui est resté inchangé depuis le 29 juillet 1968, soit relevé. Le coût de la vie a augmenté et vous ne nous offrez qu'un rattrapage d'un prix fixé il y deux ans, qui s'est déprécié alors que les prix partout ailleurs ont connu des hausses importantes et constantes. Que dire des prix des aliments destinés au bétail, dont vous avez dit hier avec raison qu'ils avaient augmenté dans une proportion dangereuse ?

La question du lait, des produits laitiers ne peut et ne doit pas être traitée en dehors du vaste problème des matières grasses.

Le paradoxe est qu'alors que du beurre était en excédent, on importait des matières grasses qui empêchaient le lait et ses dérivés d'être écoulés normalement et faisaient qu'à la production le lait n'était pas payé à son juste prix, c'est-à-dire au prix du travail et des investissements.

Les graines oléagineuses sont dispensées de droits de douane. Les huiles sont taxées pour protéger l'industrie margarinière.

Il faut, on l'a dit mais il est bon de le répéter, que votre collègue M. le ministre des finances prenne des arrêtés pour que l'article 29 de la loi de finances pour 1970 soit appliqué.

Cet article 29 est resté lettre morte, les taux des taxes n'ont pas été modifiés, ce qui fait que les recettes pour 1970 ont été inférieures à 120 millions de francs, somme prévue par la loi de finances pour 1968 pour venir alimenter le budget annexe des prestations sociales agricoles, le B. A. P. S. A. Dans votre projet de budget de 1971, il est indiqué que le taux des taxes ne produira qu'une recette de 90 millions de francs, ce qui représente une baisse de 25 p. 100 sur les engagements pris, alors que, parallèlement, la participation des agriculteurs au B. A. P. S. A est prévue en augmentation de 14,44 p. 100.

Nous demandons instamment que le vote du Parlement soit respecté pour assurer, ainsi que l'Assemblée l'a décidé, le dégageant d'une somme de 120 millions qui permettra la réduction de la contribution des agriculteurs. Vous avez pris, monsieur le ministre, un engagement et j'espère que le Gouvernement sera solidaire. Nous attendons les décisions.

Je voudrais également que vous puissiez nous indiquer si vous comptez, au cours de la présente session, soumettre à l'Assemblée des mesures en faveur de la montagne.

Il y a un an, vous vous engagez, monsieur le ministre, à déposer à la session de printemps un projet sur la montagne. La loi complémentaire d'orientation du 8 août 1962 avait expressément prévu des dispositions particulières pour les agriculteurs situés dans les zones déshéritées.

Les difficultés inhérentes à l'économie de montagne ralentissent sur le revenu des agriculteurs, qui se situe à un niveau généralement inférieur à 30 p. 100 à celui que l'on constate dans les autres régions.

L'inadaptation de la politique agricole n'a été que trop faiblement corrigée par l'action de rénovation rurale.

Un décret sur les aides que ces agriculteurs seraient susceptibles de recevoir a paru le 9 août 1966 — quatre ans après — mais l'arrêté qui devait délimiter l'aire d'application n'a jamais vu le jour. De ce fait, les crédits prévus dans les budgets de 1965, 1966, 1967 et 1968, dont le total s'élève à 56 millions de francs, ne sont toujours pas utilisés.

Nos partenaires européens se sont penchés sur les déshérités de leurs agricultures. Nous devons œuvrer rapidement pour que des dispositions soient prises en faveur de la montagne, comprenant l'aide directe aux exploitants dans les zones les plus difficiles et l'adaptation de la réglementation générale, notamment en ce qui concerne les bonifications d'intérêt, la réglementation du boisement, le désenclavement, l'encouragement aux activités complémentaires.

Le temps qui m'est imparti m'empêche de m'apesantir comme je l'aurais souhaité sur l'enseignement et la formation professionnelle agricole.

Je tiens cependant à insister sur le fait que l'existence de l'enseignement agricole sera menacée si les crédits qui lui sont affectés dans le budget de 1971 ne sont pas réajustés. En effet, la part de l'enseignement agricole a subi, dans votre projet de budget, une baisse très spectaculaire.

En 1964, une loi de programme définissait un plan d'ensemble dont la réalisation devait s'étaler sur quatorze ans. Depuis 1968, ce plan a été abandonné.

Il y a une détérioration de l'enseignement agricole par le refus de crédits. En 1968 déjà, la baisse était de 31 p. 100 par rapport à 1967. Depuis, on assiste à une chute spectaculaire du

budget d'équipement : baisse de 50 p. 100 dans le budget de 1970 et, pour 1971, réduction de 37 p. 100 par rapport à 1970, ce qui, tout compte fait, porte à 87 p. 100 environ l'amputation des crédits d'équipement sur deux ans.

Si ce taux d'amputation est maintenu, il signifiera l'arrêt de toute construction nouvelle, alors que les besoins d'équipement, selon l'estimation la plus raisonnable, devraient se chiffrer à 80 millions l'année prochaine.

Il est inutile de rappeler ici la valeur de la pédagogie de l'enseignement agricole, qui permet au monde rural de s'adapter à la mutation de son milieu et, si nécessaire, de se reconverter.

Est-il besoin qu'à un équipement insuffisant s'ajoute un manque de personnel qui, sur certains points, est véritablement critique ? Et cependant, de nombreux jeunes souhaitent faire carrière dans l'agriculture et, en Haute-Loire par exemple, pour continuer à mettre en valeur une surface agricole de l'ordre de 270.000 hectares, il faudra sans doute — selon les prévisions — en 1985 entre 8.000 et 10.000 actifs agricoles masculins auxquels il convient d'ajouter un nombre de plus en plus important de para-agricoles.

Le collège agricole de Brioude-Bonnefond dont les travaux de construction se terminent enfin est incapable de recevoir convenablement tous les élèves qui désirent le fréquenter — 400, plus de nombreux adultes. Ai-je besoin de signaler la haute formation agricole qui y est donnée ? Sa transformation en lycée agricole, bien que largement justifiée, est toujours attendue.

Le Puy, chef-lieu du département, ne peut rien offrir aux jeunes garçons ni aux adultes dans le cadre de l'enseignement agricole public.

A cet équipement insuffisant s'ajoute un manque de personnel qui, sur certains points, est véritablement critique.

Le département de la Haute-Loire ne dispose en tout et pour tout que d'un seul ingénieur d'agronomie qui, tout en dirigeant un des plus importants établissements d'enseignement agricole de France, doit assurer la coordination ou la direction sur l'ensemble du département de toutes les tâches qui, dans le cadre de la formation des hommes, incombent aux services d'agronomie.

Il faut une révision rapide de l'enseignement agricole d'après les conclusions de la carte scolaire et qu'enfin, dans votre budget, cet enseignement obtienne les crédits nécessaires à la reprise de son développement face aux besoins définis.

Vous m'excuserez, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, d'avoir brièvement abordé tant de sujets importants, mais le budget nous offre une occasion exceptionnelle de vous présenter les craintes et les espérances de l'agriculture française. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Bousseau.

M. Marcel Bousseau. Mesdames, messieurs, depuis très longtemps, le monde rural pâtit d'un sous-équipement qui, non seulement lui procure les plus graves ennuis sur les plans tant matériel que moral, mais contribue à créer chez lui presque le sentiment d'une sorte de ségrégation, tant les pouvoirs publics ont une manière différente de tenir compte des doléances selon qu'elles émanent d'un représentant des ruraux ou d'un représentant des autres citoyens.

Les exemples en sont si nombreux et divers qu'il faudrait des heures pour en faire état par le détail. Aussi n'aborderai-je que certains grands chapitres, qui sont la concrétisation pour les uns d'un grave malaise, pour les autres d'une grande misère connue depuis longtemps. Il s'agit surtout des chemins, de la voirie communale, de l'eau potable, de l'électricité, de la viande et du remembrement.

Lorsque dans un département on s'adresse, monsieur le ministre, à votre ingénieur en chef du génie rural au sujet de l'un ou l'autre des problèmes concernant l'équipement, on ne se heurte jamais à des refus de principe, mais à des regrets dus à l'absence permanente de crédits, ce qui fait que la situation imposée au monde rural est toujours aussi préoccupante.

Comment peut-on admettre plus longtemps, monsieur le ministre, qu'à certaines heures, il suffise de brancher un rasoir ou un fer à repasser pour que toutes les machines à traire du village s'arrêtent ?

Comment peut-on admettre que les dessertes de hameaux ou de villages soient à tel point impraticables que médecins et vétérinaires ne consentent plus, l'hiver, à se déplacer sauf pour des cas particulièrement graves ?

Que doit-on penser de la situation dramatique de ces fermes où vivent des familles nombreuses et dont les occupants doivent

parcourir cinq ou six kilomètres par tous les temps, avec une tonne plus ou moins propre, pour aller chercher de l'eau potable pour un, deux, voire trois jours ?

Sur ce sujet précis, alors que j'intervenais il y a quelques jours auprès de vos services pour la desserte en eau potable de trois grandes fermes de marais, où vivent une trentaine de personnes ayant à assumer la bonne rentabilité de près de trois cents bovins, on me répondait : coût des travaux à envisager, 143.000 francs ; possibilités financières, néant.

Bien plus, il manque à l'heure actuelle 5.300.000 francs à l'un des grands syndicats d'adduction d'eau de la Vendée, qui couvre le quart du département, pour effectuer les travaux urgents concernant en particulier la desserte des écarts. Des écarts... Combien ce mot est judicieusement employé ! Mais à mon sens, il conviendrait de le compléter en parlant des populations à l'écart, à l'écart du progrès.

Et pendant ce temps, on démolit des organismes qui non seulement donnent satisfaction mais apportent l'enrichissement à des régions entières. C'est ainsi, par exemple, que la cogitation de tel technocrate de votre ministère, pourtant qualifié puisqu'il s'agit de l'inspecteur général des haras, le conduit à décider — première mesure — d'amputer l'aire d'influence du haras de la Vendée en lui supprimant le département des Deux-Sèvres. Alors que ce haras est le plus important de France, par le nombre de juments servies, alors que son vaste rayonnement donne satisfaction à tous, alors qu'il est le plus près de la rentabilité, alors qu'il se situe au cœur d'une région d'élevage, on l'ampute d'un département pour pouvoir bientôt l'asphyxier.

M. Jacques Fouchier. Très bien !

M. Marcel Bousseau. D'où deuxième mesure : suppression.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bousseau ?

M. Marcel Bousseau. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Bousseau, je vous répondrai au fond comme à chacun des intervenants. Dans l'immédiat, je veux simplement demander que, quand des critiques sont à faire, elles soient adressées au ministre et non pas à un fonctionnaire.

M. Marcel Bousseau. J'en tiendrai compte, monsieur le ministre.

Il est un autre problème, celui de la viande.

Vous voulez pratiquer une politique cohérente en ce qui concerne cette production, monsieur le ministre ? Alors voulez-vous me dire à quoi correspondent certaines décisions, telles que celle relative à la prime à l'abattage des vaches, après l'octroi d'une prime à la modernisation des étables laitières ? Vous savez pourtant très bien que, pour faire de la viande, il faut des vaches, car nous n'en sommes pas encore au stade du bébé-veau-éprouvette !

Il conviendrait de mettre fin à de tels comportements qui apparaissent comme plus qu'illogiques.

Vous voulez régulariser le cours de la viande et faire en sorte que cette production devienne plus rentable pour l'éleveur, ne serait-ce qu'en lui permettant au moins de bénéficier des augmentations que vous décidez justement. Alors, normalisez le marché, actualisez-le et faites en sorte qu'il corresponde à la réalité. Vous consentez des augmentations, mais l'éleveur n'en profite pas !

Vous le savez comme moi, le marché de la viande est, à l'heure actuelle, entre les mains — je ne crains pas de le dire — d'une véritable mafia qui fait la pluie et le beau temps, en fonction de ses seuls intérêts, mais à l'encontre des intérêts réunis des producteurs et des consommateurs.

Ce problème, monsieur le ministre, je le connais bien, peut-être mieux que beaucoup, j'ose l'affirmer, en tout cas mieux que certains qui le compliquent à loisir pour faire croire qu'il est insoluble. Mais tant mes collègues que moi-même nous ne voulons l'appréhender que sous les seuls aspects de la revalorisation du produit et de la satisfaction du public, sous le double aspect de la surveillance sanitaire et du meilleur prix.

Depuis des années, vous incitez — et vous avez raison — le monde agricole à faire de la viande. La France, le Marché commun en manquent. Mais, sur le marché de la Villette, la spéculation est reine. Tantôt, cinquante animaux sont en trop et c'est une baisse de dix centimes au kilo, tantôt la tem-

pérature est défavorable et c'est encore la baisse, tantôt ce sont des rentrées de congés, des semaines de fêtes et c'est toujours la baisse. Pourtant, il y a toujours le même nombre de bouches à nourrir et la même production insuffisante !

Si, au moins, ces baisses profitaient au consommateur. Pensez donc ! Tout comme le producteur, il est victime de ce trust puissant que vous connaissez bien, et qui lui, éventuellement, ne se gêne même pas pour faire entrer des animaux d'Irlande, d'Europe centrale, ou d'ailleurs, enfreignant impunément, et avec un cynisme invraisemblable, les règlements communautaires.

Sans parler des chiffres, de ce qu'on appelle le scandale de la Villette, je voudrais vous indiquer simplement ceci : ne vous a-t-on jamais dit que dans un wagon de 20 mètres ou dans un camion de 20 tonnes, on met au maximum 12 gros bovins vivants de 1.000 kilos chacun ? Je dis bien des bovins vivants, avec tout ce que cela comporte de risques d'accident et de déchets puisque les extras font entre 55 et 60 p. 100 de rendement en viande nette consommable.

Or, dans les mêmes wagons ou camions, s'ils sont frigorifiques, on transportera 20 tonnes de viandes propres à la consommation, soit près de trois fois plus. Mesurez le résultat du simple point de vue du prix de revient, sans parler de l'absence du circuit d'un certain nombre d'intermédiaires.

Pensez-vous sincèrement, monsieur le ministre, que ce marché de la Villette, tout comme ceux des grandes villes, contribue à la revalorisation du produit ? Ne pensez-vous pas, au contraire, qu'une autre organisation permettrait de mieux contrôler ce marché pour le plus grand bien et des producteurs et des consommateurs ?

Dans le cadre de la production de la viande, il existe une maladie grave, la bruxellose, qui cause les plus importants préjudices à notre cheptel. Des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont déjà appelé votre attention sur ce problème. Aussi n'insisterai-je pas. Je tiens cependant à vous dire qu'il y a environ 4 ans, déjà, j'avais déposé une proposition de loi qui, si elle était venue en discussion, aurait aidé tant vos prédécesseurs que vous-même à apporter une solution à ce problème.

M. Fouchier a parlé de la technique. Je passe donc. Mais je vous rappelle que le Parlement vote chaque année des crédits qui ne sont pas utilisés. Bien mieux, cette année, on les ampute de 50 millions !

Nous savons, monsieur le ministre, que cela n'est pas votre fait et que l'affectation de ces crédits dépend du bon vouloir d'une commission interministérielle. Nous savons que, depuis le mois de juillet, vous attendez le « feu vert » pour autoriser cette affectation de crédits. Cette situation devient parfaitement intolérable. Ou que l'on dise alors aux parlementaires : discutez toujours, messieurs ; nous ne débloquerons les crédits que six mois par an.

La ficelle est trop grosse : nous avons voté 175 millions de crédits pour 1970, c'est cette somme qui doit être mise à votre disposition !

L'économie de la France est mise en cause car c'est 2.400.000 bovins qui sont concernés et un éleveur sur sept qui risque la catastrophe.

Dans un autre domaine, il y a une bonne douzaine d'années, l'un de vos prédécesseurs institua le remembrement. Certes, les débuts furent difficiles car le principe même heurtait un certain comportement ou mode de penser. Les sceptiques firent plus que mettre en cause les résultats probables. Bref, tout le monde fut contre. Des fourches même se levèrent.

Mais avec le temps, les résultats s'affirmèrent, à telle enseigne que cette opération fut reconnue et consacrée comme indispensable à une meilleure rentabilité des exploitations. Aujourd'hui, tout le monde le réclame comme étant un facteur indispensable du progrès. Hélas ! les crédits s'amenuisent chaque année, du moins en ce qui concerne mon département.

Au lieu de donner des primes pour l'abattage des vaches laitières, de gaspiller les fonds publics en subventionnant telle ou telle organisation syndicale qui passe son temps à faire de la politique et à saper le moral du pays, cumulez donc ces primes ou subventions pour intensifier le remembrement.

Je pourrais passer au crible toute une politique agricole qui ne date pas d'ailleurs de vous, mais dont la parfaite réussite sur le plan de l'économie, sans parler du plan social, est mise en cause pour avoir été pensée ou inspirée par des gens qui manquaient souvent, hélas ! ou d'expérience en la matière, ou tout simplement de pragmatisme.

Avant de quitter cette tribune, le parlementaire désabusé que je suis voudrait vous informer, monsieur le ministre, d'un der-

nier problème qui cause de nombreux soucis à tous ces exploitants qui se sont unis pour travailler et ont constitué ce qu'on appelle des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole — les C. U. M. A.

Je connais d'autant mieux ce problème — croyez bien que je ne suis pas tégégué — que je suis moi-même un adhérent desdites C. U. M. A. C'est pourquoi je me permets de vous signaler les difficultés qu'elles rencontrent.

Voici donc, en quelques mots, quelle est la situation de ces coopératives qui, entre nous, sont certainement parmi les plus valables.

Il en existe deux sortes : celles qui ont opté pour la taxe sur la valeur ajoutée et celles qui n'ont pas opté pour cette taxe.

Les C. U. M. A. restées sous le régime d'exonération n'ont pas été, au regard de la ristourne de 8,87 p. 100 et malgré leur statut juridique, reconnues comme entités fiscales puisque, comme on le sait, une réduction de cette ristourne est opérée au prorata du capital social détenu par leurs sociétaires, au « remboursement forfaitaire ». Or, la complexité des formalités inhérentes à cette déduction, de même que la modalité du solde de la ristourne souvent réduit à 2 ou 3 p. 100, ont découragé leurs responsables au point d'entraîner un abandon de la ristourne. En fait, c'est une suppression pure et simple de cette détaxe.

Les C. U. M. A. assujetties, ou qui souhaiteraient l'assujettissement, connaissent également un lourd handicap, en particulier lorsque leur activité principale, comme c'est très fréquemment le cas, est axée sur les travaux de récolte : herbes, céréales, maïs, etc.

Le faible taux — 7,50 p. 100 — pratiqué pour ces travaux permet seulement, en raison du petit nombre d'heures réalisé annuellement par les machines de récolte et du vieillissement rapide de ces matériels, de récupérer à peine 50 p. 100 de la T. V. A. sur achat, investissement et réparations.

Il en résulte une majoration du prix hors taxe des travaux.

Il serait sage, monsieur le ministre, et urgent de faire étudier cette situation, afin d'y apporter très rapidement les solutions qui apaiseront les craintes justifiées des exploitants, prêts à désespérer des initiatives heureuses qu'ils peuvent prendre, comme celle des C. U. M. A. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Cormier.

M. Paul Cormier. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le budget de l'agriculture reste un budget polyvalent. S'il diminue dans son enveloppe globale, vos attributions, monsieur le ministre, ont encore tendance à se développer.

Je souhaiterais que l'opinion publique fût clairement informée de ce qui revient aux seuls agriculteurs dans ce budget, aux ruraux dans leur ensemble, et au monde urbain qui profite largement des investissements collectifs.

Une bonne information éviterait les erreurs d'interprétation faites sur votre budget et les critiques dont sont victimes les agriculteurs. Après votre excellent discours d'hier après-midi, où vous avez longuement tracé la politique agricole du Gouvernement, tant sur le plan français que sur le plan communautaire, nous sommes plus rassurés que par la lecture initiale des chiffres de votre budget.

Beaucoup de nos collègues ont déjà fait l'analyse des chiffres, mais l'inquiétude persiste malgré vos explications, notamment sur les équipements. S'il vous est possible, monsieur le ministre, d'augmenter la dotation de ce chapitre, faites-le rapidement, peut-être dès aujourd'hui. Cette mesure apporterait à votre budget un équilibre plus conforme aux souhaits que vous avez exprimés.

Si nous faisons un premier bilan de votre responsabilité ministérielle, nous voyons très nettement se préciser une série de réformes et d'orientations qui vont dans le sens souhaité par les agriculteurs depuis longtemps.

Vos projets de loi sur le fonds d'action sociale, les baux ruraux à long terme et notamment les G. F. A. — groupements fonciers agricoles — répondent, premièrement, à un souci de justice pour les fermiers en matière d'I. V. D., deuxièmement, à une prise de conscience très réaliste de la nécessité de donner plus de sécurité aux exploitants agricoles et, troisièmement, à l'approche d'une solution équitable pour assurer la pérennité de l'entreprise à travers les successions.

En ce qui concerne les S. A. I. F. — sociétés agricoles d'investissement foncier — je suis persuadé de votre volonté de mettre en place un système équitable pour attirer les capitaux vers

l'agriculture en respectant et développant la sécurité des exploitants agricoles, mais il faudra en débattre encore pour atteindre ce but.

A cela s'ajoute l'action permanente de votre ministère pour obtenir les moyens financiers et réglementaires d'une politique agricole mieux équilibrée. Au stade communautaire, votre compétence et votre réalisme ont permis de faire aboutir les règlements en suspens. J'ai personnellement beaucoup apprécié les impératifs que vous entendiez défendre dans le cadre d'un élargissement de cette communauté.

Pour tous ces motifs, nous vous devons, ainsi qu'à votre secrétaire d'Etat, nos meilleurs encouragements.

M'écartant quelque peu de vos préoccupations budgétaires immédiates, je voudrais me faire l'écho de l'exaspération des agriculteurs et de leurs dirigeants professionnels, concernant les C. U. M. A., sujet excellentement traité tout à l'heure par M. Bousseau. Par l'application des règlements régissant la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée, nos C. U. M. A. sont pénalisées au détriment des agriculteurs les plus modestes.

Les bienfaits de l'investissement en commun, préconisé à juste titre par vous-même, monsieur le ministre, et par tous ceux qui ont le souci du développement de l'agriculture, sont battus en brèche du fait de l'interprétation des services du ministère des finances. Il est urgent que la lumière soit faite afin que les coopérateurs les plus modestes bénéficient des mêmes avantages que l'agriculteur qui investit isolément.

En ce qui concerne l'enseignement agricole, s'il était éminemment souhaitable de faire une pause en matière d'investissements, il le serait aussi d'accorder une attention toute particulière aux réclamations qui se font jour actuellement.

Nos maisons familiales sont très affectées par le sort qui leur est fait en matière d'investissements. Je reconnais la valeur du premier rattrapage que vous venez de faire en matière de bourses scolaires, mais vous savez bien qu'en matière d'équipements ces maisons sont loin d'avoir leur juste part.

Au début de cette session, dans la première partie de la loi de finances, nous avons voté l'article 8. Je suis un peu surpris que cet article n'ait pas provoqué plus de controverses d'interprétation au sein de cette Assemblée ; pourtant, j'en approuve la finalité théorique qui a été exprimée par M. le ministre de l'économie et des finances : à revenu égal connu, fiscalité égale.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'être très attentif à la préparation des décrets qui vont codifier cette disposition.

En matière d'investissements ruraux, les maires de nos communes, responsables de la bonne gestion des finances locales, souhaiteraient plus de souplesse dans l'ordonnement des dépenses. Comme le disait M. le ministre de l'équipement et du logement, s'adressant à des ingénieurs responsables de l'exécution des divers équipements : « Abandonnez le perfectionnisme pour une plus grande efficacité. »

C'est très important car, si le perfectionnisme honore nos ingénieurs, il coûte cher aux finances publiques. Je sais, monsieur le ministre, que tous ces problèmes de gestion et de règlements sont très lourds et que le contrôle est complexe. Mais les élus que nous sommes sont là pour vous y aider, à condition toutefois qu'ils en aient les moyens car, en définitive, monsieur le ministre, ce sont bien les élus qui ont des comptes à rendre à l'opinion publique à la fin de leur mandat.

Mon collègue M. Roland Boudet m'a demandé d'insister auprès de vous pour que les conseils généraux puissent préfinancer certains travaux, notamment ceux d'adduction d'eau, au moyen d'emprunts départementaux, sans perdre le bénéfice des subventions qu'ils sont en droit d'attendre.

Je sais que cela est difficile. Mais vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que la lenteur de diverses procédures handicape bien des projets.

En conclusion, je réitère instamment ma demande concernant une dotation supplémentaire au chapitre des investissements de votre projet de budget pour 1971.

Je suis sûr d'être l'interprète de mon groupe en vous disant combien nous avons apprécié le discours que vous avez prononcé hier et l'orientation que vous avez tracée. Nous connaissons votre volonté d'aboutir et nous vous y aidons. Car l'agriculture et surtout les agriculteurs, qui vivent la plus grande mutation de tous les temps, ont besoin de se sentir compris et de trouver leur juste place dans la nation. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Claude Guichard.

M. Claude Guichard. Mesdames, messieurs, 10 p. 100 du budget de l'Etat consacrés au secteur agricole, soit plus de

17 milliards de francs, l'un des plus importants fascicules budgétaires : c'est la marque d'un choix en faveur de l'agriculture et des agriculteurs.

Les agriculteurs souhaitent la définition d'une politique agricole précise et cohérente. Cette politique existe et se traduit depuis quelques années par diverses dispositions qui engagent l'avenir. Cependant il ne faut pas sous-estimer l'inquiétude du monde agricole.

Il est, certes, un secteur où l'Etat a consenti un effort très important, c'est celui de l'aide sociale. Cette année, les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles — le B. A. P. S. A. — et du fonds d'action sociale et d'aménagement des structures agricoles — le F. A. S. A. S. A. — sont en augmentation de quelque 12 p. 100 et dépassent 9 milliards de francs.

Mais, par-delà l'aide sociale, les agriculteurs conçoivent leur métier comme un secteur dynamique où le travail doit être récompensé par une juste rémunération. L'évolution des prix agricoles est la condition de cette satisfaction.

Dans ce domaine, il faut tenir compte de disparités régionales et sectorielles très fortes. Il est temps de se pencher en priorité sur le prix des productions animales et plus spécialement du lait.

Cette production laitière qui intéresse 1.500.000 agriculteurs, ceux qui constituent « la France pauvre », connaît un marasme persistant. Ces dernières années, on invoquait des excédents de lait et des stocks considérables de beurre pour justifier la stagnation des cours et l'impossibilité pour l'Etat de faire plus que les subventions déjà importantes qu'il consentait pour le maintien des cours.

Or, depuis quelques mois, les excédents ont diminué, la production est beaucoup plus équilibrée et même l'on risque, par la poursuite de la politique actuelle, d'aller des excédents vers la pénurie. L'Etat, au lieu de soutenir plus intensément les cours grâce à la subvention habituellement consentie au F. O. R. M. A., en profite pour la diminuer dans des proportions importantes.

En 1969, la subvention au F. O. R. M. A. était de 3.200 millions de francs ; en 1970, elle n'était plus que de 2.700 millions de francs et, en 1971, elle est ramenée à 1.835 millions de francs alors que, dans le même temps, la subvention aux marchés du sucre, des céréales et des oléagineux était maintenue à plus de trois milliards de francs.

Cela explique le mécontentement des producteurs de lait qui constatent que, depuis la dévaluation de la monnaie, par le jeu de phénomènes complexes, le revenu de la production laitière ne s'est guère accru.

Les décisions prises le 7 octobre dernier sont un premier pas dans la bonne voie, mais elle doivent être suivies très rapidement de nouvelles interventions. Le Gouvernement a accepté le principe du rattrapage du prix du lait ; mais celui-ci n'est pas encore réalisé. Certes, le prix indicatif est passé de 54,60 à 55,90 centimes au kilogramme ; mais il manque trois centimes nouveaux pour que le prix de 58,90 centimes du niveau européen soit atteint. Alors que les charges des exploitations augmentent, les agriculteurs comprennent mal cette attente prolongée d'une rémunération plus correcte sans sous-estimer les progrès obtenus en 1970 en ce domaine.

De même, la décision de faire supporter par le F. O. R. M. A. une prime de deux centimes par kilogramme de lait est une mesure intéressante, mais elle est trop restrictive puisqu'elle ne s'applique qu'au lait de consommation. Or, en certaines régions, 15 p. 100 seulement de la production laitière sont destinés à la consommation directe, 85 p. 100 étant destinés à la transformation. Je souhaiterais, monsieur le ministre, qu'une mesure d'extension de la prime de deux centimes soit prise pour le lait de transformation.

Les producteurs de lait réclament des mesures de secours urgents dont je tenais à me faire l'écho.

De même, je n'insisterai pas longuement sur les projets de loi fonciers puisque nous pourrions en reparler lorsqu'ils viendront en discussion devant cette Assemblée. Bien que, dans leur principe, ils correspondent au souci louable de faciliter la restructuration des exploitations agricoles, ils ont provoqué un certain émoi dans les milieux agricoles. Je voudrais seulement, aujourd'hui, demander que les dispositions qui seront prises permettent à la profession d'intervenir dans la coordination des décisions.

Enfin, j'évoquerai le difficile règlement du problème de l'équipement des campagnes ; il ne peut, tel qu'il est, me donner, comme à beaucoup de mes collègues, des motifs de satisfaction. Déjà l'an dernier, j'avais regretté sa faiblesse ; elle se manifeste

cette année par une stabilité qui ne permet pas d'envisager un rattrapage quelconque du gros retard d'exécution des équipements ruraux. Plutôt que de produire des statistiques globales, je préfère dénoncer quelques exemples précis et plus significatifs, relatifs au département de la Dordogne.

Les besoins traditionnels de ce département pour l'habitat rural sont à peu près stables et font l'objet d'une subvention annuelle à peine supérieure à 1 million de francs, ce qui correspond à la dotation annuelle prévue par le V^e Plan. Mais, depuis deux ans, les crédits accordés ont subi une diminution de plus de 50 p. 100 et, s'ils ne sont pas relevés rapidement à un niveau normal, la situation deviendra très vite catastrophique : plus de 350 dossiers sont déjà en instance.

En matière d'alimentation en eau potable, le taux de desserte, après exécution du programme 1970, sera de 57 p. 100. Une estimation approximative des travaux restant à exécuter exigerait, sur un programme de dix ans, un crédit de subvention de l'Etat de 10 millions de francs par an. Or les dotations actuelles ont tendance à baisser et la subvention de 4,2 millions de francs obtenue en 1970 crée une situation alarmante.

En matière d'électrification rurale, plus de 25 millions de francs de travaux de renforcement sont en attente, compte tenu des besoins d'installations nouvelles.

En matière de voirie rurale, les dotations sont insignifiantes puisqu'elles ne permettent que la réfection annuelle de quelques kilomètres sur un réseau départemental de plusieurs milliers de kilomètres.

Or, à cette situation déjà difficile risque de venir s'ajouter une mesure qui, si elle était confirmée, serait fort inquiétante. Aussi, monsieur le ministre, voudrais-je poser une question précise. Est-il vrai que, pour faire face aux exigences de la loi sur l'élevage, les crédits promis au titre du programme 1970 pour les adductions d'eau et l'électrification rurale seraient amputés d'environ 15 p. 100 pour permettre d'accroître les subventions aux bâtiments d'élevage ?

Voilà, monsieur le ministre, les observations que m'inspire l'étude de ce budget. Les deux principales critiques sur l'insuffisance de l'effort pour le soutien des cours du lait et le retard pris dans l'équipement du milieu rural sont destinées à attirer à nouveau votre attention sur des difficultés que vous ne sous-estimez pas et qui trouveront peut-être des compensations dans les mesures que vous voudrez bien prendre prochainement.

C'est une question de choix à l'intérieur d'un budget qui, globalement, porte en lui-même la marque de l'effort prioritaire de l'Etat en faveur de l'agriculture et des agriculteurs et témoigne de votre action efficace et compréhensive dans un secteur difficile, mais important pour la nation. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bizet.

M. Emile Bizet. Il y a un an, monsieur le ministre, je vous disais quel désespoir s'emparait de nos agriculteurs à la suite de la publication des plans Mansholt et Vedel. Avec un an de recul, je constate combien mes craintes d'alors étaient justifiées.

Des jeunes aimant le métier d'agriculteur, ayant reçu une bonne formation professionnelle, disposant de terres d'une superficie viable, abandonnent la profession, quittent leurs parents qui pourtant se sont sacrifiés pour acquérir leurs terres, pour s'équiper et moderniser leurs exploitations.

Après avoir répété qu'il y a trop de paysans, nous déplorons demain qu'il n'en reste pas assez. Mais il sera trop tard !

Hélas, l'heure n'est pas à la modification de cette tendance dans nos régions d'élevage. Nous constatons en effet une augmentation continue des coûts de production, des charges sociales et fiscales, du prix des aliments pour le bétail. A l'inverse, les prix des animaux finis ne cessent de baisser tandis que le mode d'allocation des subventions est modifié.

Avec les difficultés qui s'accroissent, le découragement augmente. Et pourtant, le « fleuve blanc » n'est plus que légende. Demain il sera un rêve.

Nos importations de viandes de porc et de mouton continuent et pèsent lourdement dans la balance des comptes.

Comment expliquer tout cela ? Par les règlements de Bruxelles, par la concurrence internationale ? C'est fini, les agriculteurs ne sont plus dupes. Ils redoutent que la priorité donnée à l'industrie n'ait pour corollaire leur sacrifice.

Ils savent aussi que le développement des techniques est plus à l'avantage des élevages industriels et que leur application va à l'encontre des moyens de production traditionnels.

Monsieur le ministre, n'est-ce pas pour opposer un mode de production semi-traditionnel au développement de la production

industrielle que vous avez déclaré, le 10 septembre, à Grignon, que vous entendiez réserver les aides aux seuls groupements de producteurs ?

Je suis d'autant moins opposé aux groupements de producteurs que j'en ai créé et que je les encourage sans cesse. Mais vous savez, comme moi, que dans nos campagnes l'évolution des esprits est lente et qu'à côté des précurseurs il y a tous les autres qui, pour des raisons multiples, parfois justifiées, ne sont pas encore prêts à se grouper.

Ces « autres », c'est la masse. Ils sont plus d'un million ! Ces « autres », faut-il les abandonner, les sacrifier au profit de quelques-uns ? Ces « autres », c'est la presque totalité des producteurs : sans eux il n'y aurait plus de production.

Organiser, oui, monsieur le ministre, il le faut ! Mais je vous en supplie : évitons toute injustice, donnez le temps à tous de s'en persuader, donnez-nous le temps de les convaincre que le progrès passe par l'organisation professionnelle. Nos agriculteurs veulent croire encore que vous mettrez un terme à tout ce qui reste incohérent dans la politique agricole, à tout ce qui prive notre économie des devises que l'agriculture peut lui procurer, à tout ce qui tend à ne profiter qu'à quelques-uns et qui jettera tous les autres dans le désespoir.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bizet ?

M. Emile Bizet. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je ne me souviens pas aussi bien que vous, monsieur Bizet, de mon propos.

Néanmoins, comme c'est le fond de ma pensée, je n'en retirerai rien quant à la nécessité de l'organisation économique. Certes, l'aide de l'Etat ira aux groupements de producteurs, car, ainsi que je l'ai dit hier, elle est la contrepartie d'un engagement.

Mais j'ai déclaré à Grignon et hier aussi, que l'organisation interviendrait progressivement car la situation est variable de secteur à secteur. Et comme on ne pourra pas y conduire tous les agriculteurs immédiatement — je crois que c'est exactement mon propos d'hier, mais je cite par cœur — il faudra, parallèlement à cet effort vers l'organisation économique, un effort accru de solidarité et de transfert social.

M. Emile Bizet. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je dois maintenant vous entretenir d'un problème très local et je vous prie de m'en excuser. A Avranches, cent dix-huit agriculteurs aux prises avec les difficultés qui sont très grandes dans cette région, sont poursuivis pour distillation clandestine. Les faits sont des plus banaux.

Un homme, jeune encore, presque un enfant — il n'a que seize ans — sort d'une ferme avec l'alambic qui venait de distiller très régulièrement. Les douaniers le fouillent, s'emparent d'un carnet sur lequel figuraient les noms de cent-dix-huit clients ayant distillé leur contingent de dix litres ou plus.

Avouez que le procédé est contestable.

Je sais bien que les ordonnances de 1960 accordent seulement le droit de distiller dix litres d'alcool pur en franchise annuelle et qu'il est interdit de cumuler ces dix litres sur plusieurs années. Mais est-ce logique ?

Depuis dix ans le Gouvernement s'oppose à la discussion de ces ordonnances. Pourquoi ? Il est grand temps de se rendre là encore à l'évidence. Nous avons des marchés d'exportation vers la Suisse, l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, et nous ne pouvons pas les honorer.

Nous nous privons de devises, faute de pouvoir satisfaire à la demande de ces marchés, alors que, dans le même temps, notre pays est devenu le premier importateur de whisky.

Est-il possible de laisser condamner cent-dix-huit agriculteurs qui, pour des raisons pratiques, ont distillé en une fois leurs contingents de dix litres de plusieurs années ? Ce serait contraire à toute règle économique.

Samedi dernier, ces agriculteurs tenaient une réunion à Avranches. Forts de leur bon sens, persuadés de leur droit, ils étaient unanimement opposés à toute transaction avec l'administration des finances. Pour éviter des troubles, je les ai suppliés de ne pas s'opposer systématiquement à ces services.

Monsieur le ministre, je vous demande trois choses : d'abord, de m'aider à convaincre votre collègue des finances que ce n'est pas à une heure difficile pour l'agriculture qu'il convient de sévir avec intransigeance, alors que nous ne réclamons rien

aux casseurs de Nanterre ; ensuite, de convaincre le Gouvernement de la nécessité d'accepter la discussion des ordonnances de 1960 ; enfin, de nous aider à organiser le marché des cidres, poirés, calvados et eaux-de-vie.

Il me resterait encore à vous entretenir des problèmes de l'enseignement agricole, de la recherche agronomique et vétérinaire mais, dans le souci de ne pas allonger le débat, je ne le ferai pas aujourd'hui. Dans les prochains jours, je présenterai à vos services un rapport sur les problèmes les plus aigus.

Je suis persuadé par avance que vous vous efforcerez de trouver très rapidement une solution à tous ces problèmes. (Applaudissements.)

M. Bertrand Denis. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Je m'y emploierai.

M. le président. La parole est à M. Arthur Charles.

M. Arthur Charles. Il est indispensable d'humaniser les villes, de prévoir des crédits à cet effet ; s'il est non moins indispensable que la France développe hardiment son industrialisation, surtout dans les zones qui en ont le plus besoin pour leur équilibre social et économique, il faut parallèlement, monsieur le ministre, permettre à l'agriculture d'être compétitive, l'aider tant pour la formation et la promotion des hommes que par la modernisation de son équipement, ainsi que par une meilleure organisation des marchés, lui permettant d'accomplir sans drame social la métamorphose engagée en cette fin du vingtième siècle.

Si nous sommes bien d'accord sur ces données fondamentales, permettez-moi de m'interroger sur la dimension des grandes masses de votre budget.

Celui-ci est-il l'expression de la politique agricole que vous entendez conduire ? Vous en donne-t-il les moyens ? Quelle place — en taille et en qualité — le Gouvernement entend-il donner à l'agriculture de notre pays dans l'Europe des Six, et, demain, dans une Europe élargie ? Ce budget est-il conforme aux orientations du VI^e Plan lui-même et aux déclarations du Gouvernement précisant que l'amélioration de la situation des agriculteurs « reste un objectif fondamental de la politique des revenus ».

Je sais que votre mission est difficile dans un monde qui accorde souvent plus d'intérêt au superflu qu'aux produits de première nécessité.

Je connais aussi votre volonté, votre ténacité, votre compétence pour apporter des solutions satisfaisantes aux agriculteurs. Vous l'avez prouvé plusieurs fois, notamment à Bruxelles et à Luxembourg, et nous vous en sommes reconnaissants.

Toutefois, laissez-moi vous dire ma déception en analysant votre budget. En y joignant les comptes spéciaux du Trésor et les charges communes, je constate, au titre des équipements, une baisse de 1 p. 100 des autorisations de programme par rapport à 1970 et de 13,9 p. 100 des crédits de paiement.

Si j'établis, par ailleurs, un tableau rapide des crédits d'équipement par rapport à l'ensemble des crédits de l'agriculture, ceux-ci représentaient 16,3 p. 100 en 1968, 14,1 p. 100 en 1969, 10,71 p. 100 en 1970, pour descendre à 9,6 p. 100 en 1971.

Doit-on conclure, monsieur le ministre, que cette orientation dangereuse pour l'économie agricole et, j'en suis persuadé, pour celle de la France, va continuer ?

Je rappelle que pour l'ensemble du budget national, les autorisations de programme augmentent de 10,15 p. 100 et les crédits de paiement de 5,17 p. 100.

Faut-il mentionner que le soutien des marchés a diminué de 1.400 millions de francs, que l'ensemble des crédits d'équipement à l'agriculture représente 1.700 millions de francs ?

Permettez-moi de regretter vivement que le Gouvernement n'ait pas jugé bon de profiter de cet état de choses pour améliorer les équipements nécessaires à l'agriculture.

Ne voyez pas dans mon propos un manque de confiance dans votre action au sein du Gouvernement, mais beaucoup plus mes regrets de la conception qui s'est établie, du côté de la rue de Rivoli et dans certaines sphères de technocrates, des moyens à donner à l'agriculture.

Que dire aussi de la contradiction entre votre action sur les prix agricoles, qui est positive et qui devrait se traduire effectivement par une amélioration des prix à la production, et certaine circulaire de la direction générale des prix du ministère de l'économie et des finances enjoignant de ne pas augmenter les coûts des produits laitiers au détail, comme si, déjà, les marges sur ces produits étaient compressibles ?

Que dire lorsque, au moment où vous développez vos efforts de relance de production bovine et du veau de boucherie, les services financiers gratifient les éleveurs de veaux de boucherie de patentes, décourageant ces producteurs et laissant ainsi ces veaux filer vers l'Italie ?

Il faut donc tout mettre en œuvre pour corriger cette orientation. Je voudrais, pour ma part, vous fournir quelques arguments qui militent en faveur du développement et de l'équipement de l'agriculture, contrairement à certaines affirmations qui laissent croire à une pléthore de terre agricole utile en France et dans la C. E. E., et à une dépense excessive pour améliorer la capacité productive alors que l'on croulerait sous le poids des excédents.

Sait-on que nous importons dans la C.E.E. un volume d'aliments du bétail représentant la capacité de production d'une surface de plus de huit millions d'hectares ?

Sait-on que la C.E.E. ne couvre que 50 p. 100 de ses besoins en matières grasses, toutes origines additionnées, ses besoins étant de 5.841.000 tonnes, les exportations de 499.000 tonnes, les importations de 3.425.000 tonnes ?

Sait-on qu'en France, les emprises pour l'extension urbaine et routière amputent les surfaces agricoles de quelque 70.000 hectares par an ?

Sait-on que nous avons un retard important, surtout dans ma région, en adduction d'eau et en travaux de remembrement, où les trois quarts restent à faire ? A ce propos, très particulièrement, je vous demande, monsieur le ministre, d'une façon pressante, de nous allouer plus de crédits et d'envisager une dotation complémentaire sur ce budget, sinon au moins au « collectif ».

Sans minimiser les efforts que vous avez déployés en faveur des zones de rénovation rurales, devant l'immensité des besoins pour placer notre agriculture dans une situation favorable pour soutenir la dure concurrence de nos partenaires, il faut absolument renverser la vapeur dans le domaine des équipements, gage de la prospérité de l'agriculture dans les prochaines années ; et, parallèlement, les règlements communautaires doivent être mieux adaptés.

Avant de conclure, je vous signale brièvement la faiblesse des crédits du chapitre 34-38, concernant les établissements scolaires, qui chutent de 50 p. 100 ; de même, l'augmentation de 7 p. 100 au chapitre 43-33, pour les subventions de fonctionnement aux établissements privés reconnus par l'Etat, est-elle insuffisante pour répondre aux charges et aux efforts d'une promotion professionnelle agricole dispensée dans ces établissements.

En terminant, si je vous remercie d'avoir, au chapitre 43-31, répondu quelque peu au vœu que j'émettais l'an dernier au sujet du montant des bourses, je vous indique toutefois que vous aviez pris l'engagement devant l'Assemblée de faire cesser au 1^{er} janvier 1971 la discrimination du taux de la bourse selon que l'élève fréquente un établissement public ou privé.

Or, si vous avez maintenu une bourse pour 2,2 élèves dans les établissements publics, vous n'avez abaissé que de 2,7 à 2,5 le taux pour les élèves fréquentant les établissements privés. C'est un progrès méritoire, mais ce n'est pas la parité promise. Je vous en supplie, faites cesser cette injustice !

Je veux espérer, monsieur le ministre, que vous me répondrez favorablement sur ce point, et d'avance, je vous en remercie. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Duboscq.

M. Franz Duboscq. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, il est fait, depuis l'ouverture de cette discussion, tant par les rapporteurs que par vous-même, monsieur le ministre, un tableau de la situation de l'agriculture en 1970 et, par là, des perspectives que cette activité nous offre pour 1971 et les années suivantes.

Les comptabilités tenues dans certaines exploitations pour le compte de la C. E. E., les comptabilités des exploitants réunies dans leurs centres de gestion, l'I. N. S. E. E. vous apportent désormais des renseignements annuels précieux sur : les dépenses de l'agriculture, ses besoins de financement, son endettement, les résultats bruts d'exploitations, la population totale et active, les revenus professionnels et les revenus disponibles.

Vous me permettez de rappeler brièvement quelques-uns des chiffres qui m'apparaissent présentement comme des feux égarés qu'il convient de prendre très au sérieux, et j'y ajouterai quelques observations.

On peut chiffrer à un peu plus de 3 p. 100 le taux moyen annuel de croissance en volume de la production agricole au

cours de ces dernières années. La production de 1969 a été sensiblement inférieure à celle de 1968 et celle de 1970 sera proche de celle de 1969.

Sur une longue période, la valeur de la production agricole en francs constants apparaît en augmentation d'un peu plus de 20 p. 100 par an : le montant des recettes réalisées en 1969 n'accuse pratiquement aucune augmentation sur celui de 1968. Cette situation paraît devoir se prolonger en 1970.

La diminution des recettes évaluées en francs constants est sensible en 1969 ; elle se maintient en 1970.

Les dépenses de l'agriculture s'accroissent dans chacun des trois chapitres traditionnels.

Elles s'accroissent spectaculairement dans celui dit des « Consommations intermédiaires » où figurent, par exemple, les postes d'achat de biens et de services, de consommation d'aliments, de celle d'engrais, qui accuse un taux moyen annuel d'augmentation en tonnage de 7 p. 100.

Elles s'accroissent gravement dans celui des « Autres Charges d'exploitation » qui regroupe salaires et charges annexes, assurances, intérêts, fermage : l'augmentation atteint en valeur presque 10 p. 100 par an. C'est dans ce chapitre qu'il convient de noter que le poste « Salaires et charges sociales » constitue près de la moitié et que l'augmentation du coût unitaire en 1969 était voisin de 12 p. 100, les charges sociales de 20 p. 100. Seule la part des fermages et métayages a diminué sensiblement dans ce chapitre.

Elles s'accroissent enfin lourdement dans le troisième chapitre relatif aux charges financières : celles-ci représentaient 4,6 p. 100 en 1962 et atteignent maintenant 16 p. 100 du total des charges d'exploitation.

Ce taux me paraît être le plus impressionnant dans l'évolution de ces dernières années et le plus grave de conséquences. Il faut souligner l'inquiétude que provoquent l'endettement croissant, les besoins de financement annuels, l'autofinancement, qui, relativement important en 1959 avec un taux de 80 p. 100, serait tombé, aux dires de la fédération nationale du crédit agricole, à 65 p. 100 en 1969.

Il faut aussi solennellement rappeler à cette tribune que l'endettement représentait, en 1959, 20 p. 100 de la valeur de la production et 14 p. 100 du capital d'exploitation alors qu'il atteignait, en 1969, 60 p. 100 de la valeur de la production et 40 p. 100 du capital d'exploitation.

De tous ces chiffres, retenons simplement et lucidement, monsieur le ministre, que, lorsque le taux moyen d'augmentation des recettes avoisine 2 p. 100, les charges d'exploitation, elles, s'accroissent de 4,15 p. 100 par an.

C'est cette inexorable évolution des charges qui plonge dans l'angoisse ceux qui sont conscients de leurs responsabilités. Ces charges représentaient 46 p. 100 des recettes de l'agriculture il y a quinze ans ; elles approchent aujourd'hui 60 p. 100.

Le rouge est mis, monsieur le ministre, mes chers collègues. Retenez bien, aujourd'hui, que la situation agricole est la seule, à mon sens, à contraster si durement avec le développement économique général de notre pays.

Retenez bien aussi qu'en 1969 la valeur ajoutée par l'agriculture ne représente plus que 6,7 p. 100 de la production intérieure brute contre 7,5 p. 100 en 1968 et 10 p. 100 en 1962. La chute régulière de ce pourcentage devient inquiétante.

Monsieur le ministre, est-elle pour vous inexorable et souhaitable ? Proposez-vous, au contraire, d'en renverser le sens et par quels moyens ?

Ma deuxième observation portera sur la structure démographique en agriculture. Il convient désormais d'y faire très attention.

Les dernières enquêtes et l'exploitation des résultats des recensements conduisent à des conclusions importantes et que vous avez su, sans doute, longuement méditer pour définir certaines lignes de votre politique.

Si la cadence observée continuait, la population active agricole serait, en 1975, de 1.500.000 personnes, ce qui déterminerait alors un rapport de 11 p. 100 entre la population active agricole et la population active totale.

Le prolongement de cette tendance fait ressortir que cette même population active descendra, en 1985, à un million de personnes pour les actifs agricoles et ne représentera alors plus que 5 à 6 p. 100 de la population active totale, qui se situerait, selon les estimations, entre 24 millions et 25 millions de personnes.

Ce qui aggrave ce constat, c'est que la structure démographique de cette population active sera encore plus dégradée par le vieillissement.

Dans cette hypothèse probable d'évolution, vous saisissez certainement comme nous, monsieur le ministre, la gravité de nos décisions. Retenir les jeunes devient un impératif déterminant de la politique des prochaines années.

Que faisons-nous, que faites-vous, en ce domaine, monsieur le ministre? Notre action n'est, à mon sens, pas assez claire et, pourtant, elle conditionne le destin de l'agriculture française.

Que comptez-vous faire, en liaison avec d'autres ministères — le ministère de l'éducation nationale ou le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse par exemple — pour rendre l'espoir et inciter l'agriculteur à ne pas abandonner sa profession?

Ma troisième observation concerne un sujet qui a été et sera longuement évoqué à cette tribune.

Le malaise qui règne dans l'enseignement agricole est évident: ne subit-il pas à son tour le sort commun à tout enseignement?

Ce malaise n'est-il pas d'autant plus sensible que l'action menée depuis 1962 fut importante et les modifications pédagogiques sensibles?

Hors de cette enceinte, dans bien des rapports, dans de nombreuses déclarations, dans des séminaires, les organisations professionnelles, ceux qui croient à l'enseignement, ceux qui n'y croient pas encore beaucoup, ceux qui n'y croient plus, ceux qui s'interrogent car le doute les pénètre, ceux qui le condamnent, tout le monde, en fin de compte, en parle. Ces rumeurs ne viennent-elles pas battre souvent les murs de votre ministère?

Tout le monde en parle, monsieur le ministre, car, fort heureusement, on parle de la société de demain.

Ne nous étonnons donc pas que l'avenir de la société rurale soit ainsi à l'ordre du jour et que l'avenir des agriculteurs, dans cette société, passe par la réflexion sur la formation des hommes dont il dépend.

L'enseignement agricole est aussi un enseignement technique. Il subit le même sort que tout autre enseignement technique et, avec notre Premier ministre, nous avons raison de tout mettre en œuvre pour sa revalorisation ou sa plus grande considération.

Mais alors, quelle information permet de renseigner les parents, les jeunes, sur ce qu'est vraiment un enseignement agricole qui ouvre désormais beaucoup mieux sur l'avenir?

Pouvons-nous nous satisfaire des conditions dans lesquelles s'opère l'orientation vers cet enseignement agricole, qui me paraît, quant à moi, anarchique et arbitraire et presque à tous les niveaux: en sixième, en cinquième, en seconde, après le baccalauréat? Comment permet-on aux jeunes et aux parents de connaître et d'apprécier les débouchés de cet enseignement? Comment surtout, monsieur le ministre, tient-on compte des besoins de l'économie pour demain et après-demain?

L'enseignement agricole est atteint d'une maladie: il souffre de claustrophobie et, se sentant isolé, il s'isole encore davantage.

Il est isolé souvent par rapport à la profession; il est isolé par rapport à l'éducation nationale, en dépit de la mise à sa disposition de quelques professeurs et des passerelles théoriquement praticables, mais qui sont souvent — nous le savons bien, nous, parlementaires — des ponts d'Avignon!

Il est isolé ou s'isole du fait de sa réputation d'enseignement au rabais et — pourquoi ne pas le dire? — de dépôt, entre autres, de l'éducation nationale!

Je pense, monsieur le ministre — en tout cas je le souhaite — que vous êtes d'accord avec moi: les jeunes qui suivent cet enseignement doivent être considérés, par les autres comme des êtres normaux et non plus comme des ratés ou des « agricoles », pour ne pas employer le terme ancien « paysans ». Alors, que fait-on dans ce sens?

Si cette maladie existe bien — j'en suis personnellement convaincu — d'où vient-elle?

Provient-elle de la nature de l'enseignement, qui se caractérise par sa pédagogie plus pratique, mieux adaptée au milieu et peut-être plus éloignée de l'enseignement général? Est-elle causée par les motivations inconscientes ou subconscientes de ceux auxquels cet enseignement s'adresse? Tient-elle à l'absence d'une définition du type de société à promouvoir et à l'inquiétude qui peut naître quant à l'insertion de « l'homme des champs » dans une telle société? Tient-elle encore à une certaine conception de l'agriculture ou de la société véhiculée par cet enseignement? S'agit-il de tout cela et d'autres raisons encore qui

pourraient se résumer, monsieur le ministre, en une seule question fondamentale: demain, dans le secteur agricole, qu'y aura-t-il?

En fin de compte, n'est-ce pas la relation enseignement-milieu-société qui reste le grave problème et ne convient-il pas d'y répondre très vite?

L'agriculture est encore actuellement une catégorie sociale. Peu ouverte sur l'extérieur, imprimant un circuit assez fermé où la disparité entre ville et campagne augmente, tant sur le plan social que sur le plan humain, elle n'est pas considérée comme une activité nationale, mais comme « quelque chose » qui coûte cher aux contribuables, à tel point que les paysans doutent de l'utilité de leur activité et perdent même confiance en leurs propres organisations professionnelles et en eux-mêmes.

Or les jeunes, et quelques moins jeunes, désirent que l'agriculture devienne un métier. Cela sera rendu possible, d'une part, par une formation plus poussée et capable de faire, demain, des chefs d'entreprise, et, d'autre part, par l'amélioration valable des structures qui distinguera l'outil de travail qu'est la terre de la fonction d'exploitant.

Il est des choix et des décisions politiques que nous devons avoir le courage de prendre pour que l'orientation de notre agriculture se fasse dans un sens ou dans l'autre. L'intervention de l'Etat peut aller plus ou moins loin, et c'est elle qui orientera l'agriculture en fonction du type de société qu'il entend promouvoir.

Dans tous les pays, à l'Ouest, au Centre, comme à l'Est, on constate que l'agriculture coûte cher mais, à l'Ouest comme à l'Est, l'orientation vers des limites de production plus larges est nette.

Monsieur le ministre, on prête ce mot à l'un de vos éminents prédécesseurs, qui siège actuellement parmi nous: « Il vaudrait mieux accorder plus de bourses aux enfants d'agriculteurs que bâtir des lycées agricoles. »

Entendait-il ainsi donner une suite au rapport du Sénat, daté du 21 avril 1966, qui déclarait:

« On peut se demander si la structure dualiste actuelle n'est pas anachronique; on peut également se demander si elle est défavorable à une orientation équitable des enfants. »

Et les sénateurs de conclure: « Ce n'est pas à l'agriculture, mais à l'enfant qu'il convient de donner toutes ses chances. »

L'arrêt prolongé qui vient d'être marqué dans le budget en matière d'enseignement agricole a été interprété plus souvent que vous ne le pensez, monsieur le ministre, comme le signe d'un changement de politique que l'on n'osait pas avouer sur la place publique.

Vos déclarations d'hier sont bienvenues et je me permets de souhaiter leur plus large diffusion.

Je crois à la formation professionnelle associée à la formation générale prévue par le législateur de 1962, mais je crains qu'elle ne recueille plus en 1970 — et elle recueillera moins encore dans les années qui viennent — les faveurs d'une population rurale entraînée vers le collège d'enseignement général, puis vers le collège d'enseignement secondaire ou le collège d'enseignement technique, vers le lycée et, enfin, vers l'Université.

Revaloriser l'enseignement technique agricole dans le deuxième cycle suppose son actualisation. Je considère comme fondamentales les trois remarques contenues dans le courageux rapport de M. Bordage, et comme nécessaires les réformes déjà proposées.

Je crois enfin qu'il faut, dès maintenant et progressivement, reporter tout l'effort budgétaire du cycle court sur le cycle long et sur la promotion des adultes. En matière d'enseignement technique, je ne considère pas comme satisfaisant le rapport entre le nombre d'établissements du cycle court et celui du cycle long: 1.676 établissements de cycle court contre 124. Cette proportion est déraisonnable, surtout à l'heure actuelle! Je souhaite qu'une politique de reconversion soit entreprise au plus vite.

Contrairement à mon collègue M. Chazelle, je crois que certaines économies s'imposent dans le chapitre concernant le personnel de votre enseignement. Pour 48.897 élèves, l'effectif du seul corps professoral atteint, en 1971, 7.150 unités, soit un enseignant pour sept élèves. N'est-ce pas un certain luxe? L'augmentation de 4.430 emplois en six ans, dont 2.632 emplois d'enseignant et d'ingénieur, est-elle raisonnable?

Le diagnostic posé, il faut apprécier le moment où le médecin cède la place au chirurgien: c'est le courage de la décision, la minute de vérité, qu'il convient peut-être de montrer maintenant.

Le débat d'aujourd'hui, au-delà de la démocratisation de l'enseignement qui ne progresse qu'au prix d'un combat incessant, au-delà du problème du statut des corps enseignants, au-delà des problèmes matériels et financiers, c'est celui de la fonction de l'enseignement.

Pour des raisons historiques, vous êtes encore aujourd'hui tuteur d'une partie de l'enseignement général et technique.

Avec d'autres, je le vois en crise.

Péguy ne disait-il pas : « Les crises de l'enseignement ne sont pas des crises de l'enseignement : elles sont des crises de vie... » ?

Votre responsabilité est la nôtre : de ce long débat qui n'aura peut-être pas changé le montant d'une seule ligne budgétaire, puissions-nous du moins retirer des engagements formels et la définition d'une doctrine qu'appelaient hier de tous ses vœux notre rapporteur M. Bordage. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Mesdames, messieurs, après l'intervention remarquable de mon collègue M. Bayou, je voudrais, dans les cinq minutes qui me sont imparties, appeler à mon tour l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les problèmes de la viticulture.

Monsieur le ministre, les vendanges viennent de se terminer et il est raisonnable d'affirmer que la récolte est abondante et de qualité satisfaisante. La qualifier d'« exceptionnelle » serait toutefois excessif, car, en ce domaine, les références doivent être choisies avec soin.

Il est bien évident que l'année 1969 ne peut servir de critère, puisqu'elle fut particulièrement calamiteuse et déficitaire. C'est ainsi que toute les communes de mon département furent déclarées sinistrées.

Mais il faut savoir que nous avons connu au cours de la dernière décennie — en 1962, par exemple — des bilans sensiblement identiques à ceux de cette année.

En outre, l'augmentation du prix du vin à la production, constatée au début de la campagne 1969-1970, était loin de correspondre à cette baisse de volume de la récolte et nous savons que cette relative amélioration du prix n'a, hélas ! pas duré. Vous comprendrez alors, monsieur le ministre, la situation grave dans laquelle se débattaient petits et moyens viticulteurs.

Mais, si les viticulteurs peuvent s'estimer satisfaits, tant de la quantité que de la qualité de la récolte, il importe maintenant de connaître quels prix leur seront proposés et garantis. Or, d'après les premiers renseignements que j'ai pu recueillir des courtiers, les premiers achats de vins de consommation courante aux producteurs s'effectueraient à un prix variant entre 53 et 55 francs le degré-tonneau, soit 0,58 à 0,61 franc le litre de dix degrés.

Ces prix seraient donc inférieurs de cinq à sept francs, par degré-tonneau, à ceux qui étaient pratiqués l'an dernier à la même époque.

Vous devez bien savoir, monsieur le ministre, que ces offres sont insuffisantes pour couvrir les frais d'exploitation et les charges, dont la courbe est toujours ascendante, des viticulteurs girondins notamment.

J'en viens maintenant aux appellations d'origine contrôlée « Bordeaux ». Comme chaque année, ces vins ne seront libérés qu'à partir du 15 décembre et il est très vraisemblable, pour ne pas dire certain, que leur prix à la production se situera entre les branches d'une fourchette allant de 1.250 à 1.500 francs le tonneau, soit de 1,38 franc à 1,66 franc le litre. Cela ne sera vrai que dans la limite du rendement à l'hectare, car les quantités qui excèdent cette limite sont déclassées en vins de consommation courante et vendues comme tels.

Si nous examinons maintenant les prix à la production et à la consommation, la distorsion est très nette et la différence, considérable. En effet, un litre de vin rouge de consommation courante titrant dix degrés, acheté entre 0,60 franc et 0,65 franc à la propriété, est revendu, dans le commerce, 1,65 franc. Un litre de vin blanc de consommation courante titrant onze degrés, acheté 0,66 franc à la propriété, est revendu 2,05 francs au détail.

Comment expliquer cette marge excessive ? Il est bien évident que le maintien du droit de circulation à 0,09 franc par litre, auquel s'ajoute la T.V.A. au taux prohibitif de 17,64 p. 100 — puisque l'on s'obstine à ne pas considérer le vin comme un produit agricole — n'est pas étranger à ce triple saut périlleux qu'effectuent les intermédiaires de tous ordres.

En définitive, on peut affirmer que le prix du vin à la propriété se situe toujours au niveau de celui de 1958 alors que tout a augmenté dans des proportions considérables. Le vin est le produit qui a le plus souffert de la suppression de l'indexation des prix agricoles, survenue en 1959.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Madrelle ?

M. Philippe Madrelle. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. En 1958, il y avait 32 millions d'hectolitres de vin, alors que, cette année, on prévoit 68 millions d'hectolitres.

D'une manière générale, pour qu'une discussion budgétaire présente un intérêt, elle doit s'appuyer sérieusement sur des données exactes. Je tiens à le préciser tout de suite car j'ai l'impression que vous regrettez — comme l'a fait hier M. Bayou — que la situation soit meilleure en matière viticole.

Alors, s'agissant d'un marché qui est sensible à tous les éléments psychologiques, je vous en prie, ne dites rien qui puisse détériorer une confiance que le Gouvernement est parvenu à rétablir et à maintenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Philippe Madrelle. Monsieur le ministre, votre réponse est loin de me satisfaire.

Sachez que les serveurs, dans les restaurants parisiens, grâce à la perception de 15 p. 100 au titre du service, reçoivent, simplement pour se saisir d'une bouteille, la déboucher et verser un peu de liquide dans les verres, une rémunération *ad valorem* souvent supérieure à celle qu'a pu percevoir, tous frais compris, le producteur de nos régions du Créonnais, du Cubzaguais, du Blayais, du Fronsadais, et j'en passe. N'est-ce pas aberrant ?

Je voudrais enfin souligner que les sorties de chais auraient été plus importantes, et, partant, les recettes, si les importations — plus de dix millions d'hectolitres au total — n'avaient pas atteint ce volume considérable, sans rapport avec le principe de complémentarité promis, mais très souvent violé, par le Gouvernement.

Signalons au passage que ces dérogations à la réglementation sur les importations, à la fourniture d'alcool vinique, à l'obligation du cadastre viticole, aux normes œnologiques garanties de la qualité, sont contraires aux principes mêmes du traité de Rome qu'elles défigurent dangereusement.

Bien que l'année paraisse favorable, on peut raisonnablement craindre que la situation de la viticulture en général, et girondine en particulier, ne soit pas améliorée.

En effet, monsieur le ministre, il importe de ne pas considérer la Gironde uniquement comme la région des châteaux et des grands domaines, certes privilégiés, mais qui posent eux-aussi, des problèmes, mais également comme une région de petits et moyens propriétaires qui se débattent dans des difficultés innombrables pour survivre, lorsqu'ils ne sont pas dans l'obligation de quitter la terre à laquelle ils sont pourtant si fidèlement attachés.

Pour conclure, permettez à l'un des benjamins de cette Assemblée de marquer son étonnement au sujet du comportement de certains de nos collègues de la majorité qui se montrent, dans cette enceinte, très durs pour le Pouvoir, mais votent pour lui sans défaillance. Nous ne pouvons admettre cette attitude à la Janus. C'est pourquoi nous disons, ici comme ailleurs, non à votre politique viticole. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. Raoul Bayou. Je demande la parole.

M. le président. Je ne peux vous la donner. Nous avons encore de nombreux orateurs à entendre.

M. Raoul Bayou. M. le ministre m'a mis en cause, on me permettra bien de lui répondre !

M. le président. Je le répète, monsieur Bayou, je ne puis vous donner la parole.

M. Raoul Bayou. On insulte les gens, mais on leur refuse la parole ! Cela classe le Gouvernement.

Non, ce n'est pas sérieux, car nous, nous savons ce que nous disons !

M. le président. La parole est à M. Glon.

M. André Glon. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je dispose de quelques minutes que je n'avais pas espérées en raison du nombre important d'orateurs inscrits dans ce débat. Exécutez donc ma très courte intervention improvisée.

Du reste, les quelques réflexions que je vais vous livrer auraient mieux leur place dans la discussion générale. En fait, elles s'appliquent à la plupart des budgets puisqu'elles visent un problème général: celui du crédit.

Dans un pays moderne qui se veut dynamique et qui entend atteindre les objectifs sociaux qu'il s'est fixés, ce qui compte, ce n'est pas tant de chercher à accélérer la rotation des hommes et des cadences. Mieux vaut améliorer le rendement de l'énergie, donc celle des capitaux. En définitive, lorsque le rythme de l'énergie et des machines ralentit, ce sont les hommes qui doivent augmenter leurs efforts pour faire face à la compétition.

Quand des sommes importantes sont immobilisées pendant de longues années, il est évident qu'elles n'échappent pas à l'érosion monétaire, parfois considérable. Une usure de cette source d'énergie se manifeste alors au détriment du dynamisme de notre économie.

C'est donc une modification d'ensemble de notre politique du crédit que nous devons rechercher.

La subvention doit rester l'exception et conserver, elle aussi, son caractère dynamique. Malheureusement, elle prend trop souvent l'aspect d'un secours et n'atteint pas, de ce fait, le but qu'on lui assigne.

A vouloir obtenir par toutes sortes de moyens l'égalité de tous les citoyens dans la distribution des subventions, on finit par faire de notre pays une nation d'assistés. Tout le monde s'endort dans une certaine forme de léthargie, où les plus courageux se découragent à leur tour.

Notre politique du crédit doit être révisée et, à cet effet, il convient d'agir sur plusieurs plans. Cela s'impose dans l'agriculture comme dans les autres secteurs d'activité.

On accorde aujourd'hui des prêts couvrant 60 ou 70 p. 100 de l'investissement total, mais les emprunteurs sont obligés d'assurer le financement des 40 ou 30 p. 100 restants. Cet autofinancement n'est pas toujours possible, surtout pour les jeunes ménages ou les jeunes agriculteurs. De plus, il se révèle en fait souvent « factice ». L'investissement terminé, l'intéressé ne peut le couvrir en totalité et, le besoin en capitaux se faisant à nouveau sentir, il se trouve aux prises à de bien graves difficultés.

Je souhaiterais qu'on substitue à cette politique de subventions une politique du crédit plus simple, plus complète, plus dynamique et plus large; qu'on offre, par exemple, aux jeunes ménages, qu'ils veuillent exploiter ou construire, un autofinancement moins lourd, un crédit de 90 p. 100 si nécessaire. Par contre, ceux qui ont cinq, dix ou quinze ans d'activité, pourraient apporter un autofinancement supérieur.

De même, les prêts devraient être, en général, assortis d'une franchise. Qu'il s'agisse de la maison d'habitation, de l'atelier ou de locaux destinés à la production agricole, bien souvent la première, et parfois la deuxième annuité de remboursement, arrive avant que l'investissement ne soit terminé ou devenu productif. Il en résulte que l'emprunteur a en quelque sorte « le couteau sur la gorge » et ne peut plus, pendant de longues années, rétablir l'équilibre. L'Etat devrait donc accorder une franchise pendant les deux ou trois premières années, suivant les cas et la nature des emprunts. Cela permettrait un remboursement intégral des prêts pendant les huit ou les dix-huit dernières années d'amortissement.

Par ailleurs, il serait bon d'encourager les intéressés, grâce à des avantages financiers, à effectuer des remboursements anticipés; je rejoins par là les premiers propos de mon exposé.

Il s'agit en effet de remettre le plus tôt possible les capitaux au service de l'économie pour lui redonner un sang nouveau et relancer le mouvement. C'est une question importante, plus précisément dans le domaine de l'agriculture où les subventions, comme ailleurs, ne peuvent non plus être illimitées. De nombreux éleveurs attendent obligatoirement pendant des mois, voire des semestres, l'octroi d'une subvention pour commencer leurs investissements. Ils attendent ensuite le prêt du Crédit agricole, même s'ils ont la possibilité de financer le début des travaux.

Il faut donc rechercher une solution plus dynamique. La subvention, par l'attente qu'elle implique, au lieu d'accélérer l'investissement, conduit quelquefois au résultat inverse. Nous devons nous diriger vers un meilleur système de crédit, car pendant cette période d'attente, l'économie ne progresse pas, la T. V. A. ne rentre pas et notre balance commerciale n'y trouve pas son avantage. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lagorce.

M. Pierre Lagorce. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, quitte à encourir votre repro-

bation — député d'une région productrice de vins, je ne puis faire autrement — je limiterai mon intervention à la viticulture et particulièrement aux vins blancs d'appellation contrôlée.

Certes, l'année 1970 sera une excellente année; on le répète à l'envi et on s'en réjouit pour nos viticulteurs.

Mais ce qu'on perd de vue, c'est que la quantité et la qualité de la nouvelle récolte suffiront tout juste à rattraper les pertes provoquées par la récolte déficitaire de l'an dernier. La situation de la viticulture française demeurera donc tout aussi critique qu'auparavant et l'amélioration apportée par cette année exceptionnellement faste risque d'être sans lendemain, à moins que l'ouverture du Marché commun du vin ne vienne la confirmer et la conforter.

Mais nos viticulteurs semblent manifester à cet égard un certain scepticisme, voire quelque inquiétude. Ils avaient pourtant mis, surtout les producteurs d'appellation contrôlée, j'y insiste, tous leurs espoirs dans ce Marché commun dont ils attendaient qu'il récompenserait enfin leurs efforts en faveur de la production des vins de qualité.

Or ils constatent que le Marché commun n'empêche nullement le discrédit jeté sur nos vins fins par la persistance d'une campagne antivin qui englobe dans la même réprobation, à la faveur d'une propagande antialcoolique sans nuance, la consommation du « gros rouge » et même du « tord-boyaux » et celle des vins d'appellation.

Cette campagne vous paraît-elle de nature à favoriser nos exportations? En existe-t-il une semblable ailleurs, par exemple en Italie?

Je persiste à penser, avec beaucoup de médecins amis du vin — et je me tourne vers M. le secrétaire d'Etat pour quêter son approbation — que l'usage modéré de vins de qualité constitue au contraire un moyen de combattre ce fléau social qu'est l'alcoolisme, dans la mesure où il contribuera à diminuer la consommation de vins fabriqués artificiellement et fortement alcoolisés.

L'habitude s'est en effet répandue de vendre le vin au degré en persuadant les consommateurs qui ne sont pas forcément des connaisseurs, qu'un vin de douze degrés est obligatoirement meilleur qu'un vin de onze, et un vin de treize degrés supérieur à un vin de douze.

En abandonnant ce faux critère de degré, on favoriserait la vente des vins fins et naturels qui s'imposent par d'autres qualités que leur seule teneur en alcool. Mais encore faudrait-il que la vente de ces vins d'appellation rapporte davantage aux producteurs que celle des vins ordinaires. Or, comment, avec un rendement maximum de quarante hectolitres à l'hectare imposé pour les premiers, lutter contre des rendements de cent hectolitres tolérés pour les seconds, surtout si les prix de vente sont les mêmes, à quelque chose près, pour les uns et pour les autres.

Dans la communauté européenne la viticulture française était nettement défavorisée par rapport à la viticulture italienne, sa principale concurrente.

Nos viticulteurs espéraient que le Marché commun mettrait fin à toutes les disparités en harmonisant la législation vitivinicole des deux pays. Il semble que l'organisation communautaire mise sur pied n'ait pas jusque-là tout à fait répondu à leur attente.

C'est ainsi que la fiscalité frappant les vins français est toujours aussi aberrante et excessive. D'après des chiffres cités par la chambre d'agriculture de la Gironde, les droits et taxes sur les vins rapportent au Trésor, dans ce département, plus de cent millions de francs sur lesquels la part de la seule T. V. A. est de 60 millions. En est-il de même en Italie?

Et les viticulteurs français ne pouvaient-ils espérer, à l'occasion des rajustements récents de la T. V. A., voir celle-ci ramenée pour le vin au taux réduit de 7,60 p. 100 dont bénéficiaient les autres produits agricoles, et notamment les aliments de luxe?

Certes, nous ne méconnaissons pas les aspects positifs des règlements communautaires signés, non sans mal, à Bruxelles. Ce que nous déplorons, c'est que ces règlements ne semblent pas s'imposer à tous avec la même rigueur. Et il est à craindre que les charges d'exploitation, les conditions de plantation, les méthodes de culture et de vinification ne continuent d'être différentes de part et d'autre des Alpes, à voir le peu d'empressément des viticulteurs italiens, soutenus par leur Gouvernement, à se plier à la réglementation européenne dont les principes sont battus en brèche à leur profit par de trop nombreuses dérogations.

C'est ainsi que nos viticulteurs demandent eux aussi la suppression des prestations d'alcool vinique qui ne constituent qu'une fausse mesure de lutte contre la fraude, tout en étant une servitude abusive imposée à la propriété.

De même, les producteurs des départements à climat atlantique s'élèvent contre le maintien du caractère exceptionnel de la chaptalisation et sont tout disposés à en accepter le contrôle rigoureux afin d'en empêcher les abus si, en contrepartie, elle est accordée à tous leurs vins de table de façon permanente.

En Gironde, le problème le plus grave est créé par les vins blancs, qui sont les plus touchés par la maladie et dont la défense est le souci majeur d'un organisme comme le comité interprofessionnel du vin de Bordeaux, le C. I. V. B., lequel, soit dit en passant, voudrait bien que soit appliqué intégralement le protocole des vins de Bordeaux.

Certes, les vignobles blancs peuvent toujours se reconvertir en rouges. Peut-être conviendrait-il alors d'aider à cette reconversion par le rétablissement du régime de l'arrachage volontaire indemnisé.

Mais ce problème des vins blancs pourrait aussi être résolu, en partie, dans le cadre du Marché commun, par un encouragement à l'implantation, sur les lieux mêmes de production, d'unités de fabrication de vins mousseux dont le marché est en pleine expansion. Ainsi cesserait le scandale que constitue l'exportation à vil prix dans certains pays européens de vins destinés à faire des mousseux qui nous reviennent ensuite sous label étranger.

Monsieur le ministre, le Marché commun du vin ne doit pas être un échec. La Communauté produit 135 millions d'hectolitres de vin par an et en consomme 140 millions.

Donc, les vins français, et particulièrement les vins d'appellation, s'ils ne sont pas vendus en France, doivent l'être, à tout le moins, dans la Communauté, en priorité sur les vins des pays associés ou des pays tiers. C'est là quelque chose de simple et de logique et nos viticulteurs ne comprendraient pas qu'il en soit autrement.

Ce qu'ils vous demandent donc, monsieur le ministre, c'est de faire preuve de fermeté et de vigilance dans l'application des règlements communautaires, application que des instances supranationales, si elles avaient été mises en place préalablement, auraient sans doute rendue beaucoup plus facile.

Tel n'étant pas le cas — et je suis de ceux qui le déplorent — faites en sorte, monsieur le ministre, que les viticulteurs français puissent apporter leur modeste pierre à la construction de l'Europe économique, en attendant mieux, sinon avec enthousiasme, du moins sans trop de réticence. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Baudouin.

M. Henri Baudouin. Monsieur le ministre, j'aborderai rapidement les problèmes de la production animale.

Si labourage et pâturage ont été les deux mamelles de la France, ils constituent aujourd'hui deux volets bien inégaux de l'agriculture française. La production animale se trouve en effet très défavorisée par rapport à la production végétale, aussi bien en ce qui concerne les conditions de production qu'en ce qui concerne les prix et l'organisation des marchés.

S'agissant des conditions de production — vous le savez, monsieur le ministre — les sujétions du producteur d'animaux sont considérables ; les servitudes de l'éleveur et du producteur laitier, en particulier, sont constantes, quotidiennes, installées qu'ils sont le plus souvent sur de petites ou de moyennes exploitations qui ne permettent pas de rémunérer une main-d'œuvre suffisante et qualifiée, laquelle se fait d'ailleurs de plus en plus rare.

En matière de prix, le producteur constate, en dépit des statistiques globales nationales publiées par l'I. N. S. E. E., que tout ce qu'il achète — machines, outillage, alimentation du bétail — augmente plus rapidement que les produits qu'il vend. L'équilibre de l'exploitation devient difficile, et la situation inquiétante pour l'exploitant.

Cette situation se trouvera encore aggravée par le déséquilibre croissant entre le prix des céréales et celui des produits animaux. L'augmentation sensible des prix du blé, de l'orge, de l'avoine et du maïs va nécessairement entraîner une augmentation des produits alimentaires pour le bétail, alors que les cours du porc et du mouton se détériorent.

Les prix européens ont été fixés en 1962 à des niveaux très favorables pour les produits végétaux mais défavorables pour les produits animaux, notamment pour le lait et la viande, dans l'intention sans doute d'éviter la surproduction. Or, dans le domaine de la viande par exemple, l'Europe connaît déjà un déficit important, de l'ordre de 500.000 tonnes en 1970, et comme le disait hier M. le ministre, la montagne de beurre a fondu.

Si des remèdes ne sont pas apportés, nous risquons de voir s'aggraver la désaffection pour la production animale et diminuer d'une façon sensible et dangereuse les quantités produites.

Si la réglementation de Bruxelles ne permet pas d'apporter de remède dans le domaine des prix, il faut la remettre en cause. Les négociations actuelles en vue de l'élargissement de la Communauté nous en donnent l'occasion. En définitive, le problème essentiel qui se pose est celui du rééquilibre des prix entre les produits animaux et les produits végétaux.

Il faut également favoriser la production animale par une meilleure organisation des marchés. Parallèlement aux mesures qui peuvent être prises sur le plan international, il est absolument indispensable et urgent de procéder à une organisation des marchés. Il n'existe pas actuellement d'organisation professionnelle réelle.

Il faut souligner ici l'effort fait par le Gouvernement pour favoriser la création de groupements de producteurs. Il convient de rappeler aussi la loi de 1964 sur l'économie agricole contractuelle, favorable à l'organisation d'une autodiscipline professionnelle mais dont l'application, très limitée, n'a pas donné les résultats attendus. Les contrats passés sont le plus souvent des contrats d'intégration, en ce qui concerne la fourniture d'aliments du bétail par exemple.

Dans ce domaine, des initiatives sont à prendre pour améliorer cette organisation sur le modèle des marchés des céréales et du sucre.

Prix rémunérateurs et organisation du marché doivent permettre à l'agriculture compétitive de surmonter ses difficultés. Les exploitations difficilement compétitives doivent être aidées en conséquence. C'est aux plus faibles qu'il faut venir en aide, dans le cadre d'une organisation fondée sur la solidarité nationale, mais aussi sur la solidarité professionnelle.

Une organisation sociale fondée sur la solidarité nationale, cela signifie, certes, que le budget de l'Etat doit prendre en compte une part des charges sociales frappant les catégories défavorisées, mais cela veut dire aussi que les professionnels doivent en supporter leur part, en fonction non du risque qu'ils représentent, mais de leur revenu. Il paraît donc nécessaire de dé plafonner les cotisations de l'assurance-maladie, notamment, le revenu cadastral devant au préalable être réexaminé et corrigé quand il ne correspond pas au revenu réel des exploitations, comme c'est le cas dans certains départements, en particulier dans celui de la Manche que j'ai l'honneur de représenter.

Sur ce point, monsieur le ministre, nous vous demandons de mettre sans tarder en application les dispositions contenues dans un amendement à la loi de finances et qui vous permettront de remédier aux graves inégalités actuelles.

Le juste prix des produits étant atteint, c'est par une aide directe aux personnes que l'agriculture française non compétitive devra être soutenue.

Justes prix, organisation des marchés, solidarité nationale et professionnelle, soutiens directs, tels sont les moyens propres à aider l'agriculture française à franchir les difficultés qu'entraîne pour elle la trop rapide mutation économique que nous connaissons.

Je présenterai une dernière observation au sujet de l'agriculture qui n'est pas actuellement compétitive, mais qui devra le devenir grâce à la restructuration des exploitations insuffisantes.

L'institution de l'indemnité viagère restructurante s'est révélée efficace dans certains secteurs. Les résultats obtenus dans certains départements, dont celui de la Manche, sont satisfaisants, mais il n'en reste pas moins que les conditions d'application sont discutables, en raison de la rigidité de la réglementation, et qu'un nouvel assouplissement est nécessaire pour rendre cette législation pleinement équitable.

Le plus grand nombre possible d'agriculteurs âgés doivent bénéficier largement de l'indemnité viagère de départ, eu égard à son caractère social essentiel de complément de retraite.

L'octroi à l'agriculteur âgé de moyens de vie décente, lorsqu'il abandonne son activité, facilite et pourrait faciliter davantage la libération de terres qui seraient regroupées au sein d'exploitations plus rentables. En effet, la petite exploitation familiale ne doit pas être condamnée a priori, mais les jeunes agriculteurs sont conscients de la nécessité de travailler sur une exploitation de superficie suffisante, laquelle reste d'ailleurs à définir.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je tenais à formuler sur la politique agricole et à l'égard desquelles j'attacherai le plus grand prix à connaître votre sentiment. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des groupes des républicains indépendants et Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. La parole est à M. Massoubre.

M. Jean-Louis Massoubre. Monsieur le ministre, mon propos se limitera à l'examen de quelques points de votre budget

ayant des incidences directes sur l'agriculture de la région qu'il m'est donné de représenter. Aussi vous demanderai-je de bien vouloir excuser le caractère disparate des remarques que je présenterai sur trois aspects de votre politique, le remembrement, la fiscalité et l'enseignement.

J'aurais mauvaise grâce à trop insister sur le remembrement puisque j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir de ce sujet, monsieur le ministre, avec les parlementaires du département de la Somme et que vous avez fait preuve de compréhension, mais je voudrais répéter de cette tribune ce que j'ai déjà dit les années précédentes et qui ne semble guère avoir été entendu.

Il paraît dangereux de considérer le remembrement comme un sacrifice financier sans rentabilité certaine, d'aucuns estimant que sa valeur est remise en cause à chaque génération en raison des successions.

Bien au contraire, les opérations de remembrement ont été d'une haute efficacité dans le département que je représente et ont largement contribué à l'expansion agricole. Encore convient-il que cet effort soit poursuivi.

A cet égard, il serait injuste de prendre argument de ce qui a déjà été réalisé pour ne pas encourager les progrès qui restent à accomplir. Votre département ministériel commettrait une erreur sur le plan national, à mon sens, s'il donnait systématiquement le pas aux critères sociaux — quel que soit leur mérite — sur les critères économiques dans les calculs de répartition des crédits. En effet, il ne faut pas oublier qu'un effort reste à accomplir si l'on veut que l'agriculture française la plus dynamique garde sa place dans le marché commun agricole.

Au sujet de la fiscalité, je m'élève d'abord contre cette tendance systématique du ministère de l'économie et des finances à réclamer périodiquement un relèvement massif des forfaits agricoles. A cet égard, monsieur le ministre, soyez notre interprète auprès de ce ministère, mieux encore, notre avocat.

Quant à l'article 8 de la loi de finances, il appelle de notre part bien des réserves, sans qu'on puisse contester d'ailleurs que son application constituerait un facteur de dynamisme.

D'abord, le seuil de 500.000 francs retenu pour l'application du régime du bénéfice réel aux exploitants agricoles doit être considéré hors taxe, afin de préserver l'égalité entre assujettis à la T. V. A. et non-assujettis.

Ensuite, l'application du régime d'imposition aux bénéfices industriels et commerciaux doit tenir compte dans ses modalités des conditions particulières qui sont propres à l'exploitation agricole : variabilité des rendements et des prix d'une année à l'autre, lourdeur des charges financières, lenteur de la rotation des capitaux.

Il conviendrait donc, dès à présent, de prévoir une fixation pluriannuelle de la base d'imposition et des règles particulières de réévaluation des bilans et d'imposition des plus-values, tenant compte de ces éléments dont on ne peut discuter l'évidence.

Enfin, je regrette que la progression des crédits destinés à l'enseignement agricole ne soit pas aussi sensible que celle qui est observée pour l'éducation nationale. C'est ainsi qu'un très important lycée agricole de mon département, celui du Paraclet, a éprouvé cette année des difficultés budgétaires considérables et n'a pu accepter tous les candidats qui souhaitaient s'inscrire.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, monsieur le secrétaire d'Etat, pour vous signaler combien la création, à Montdidier, d'un C. E. T. à vocation agricole serait souhaitable. Dans l'étude de ce projet, vos efforts doivent se coordonner étroitement avec ceux du ministère de l'éducation nationale, quitte à faire l'objet d'une expérience originale.

Telles sont les brèves observations que j'ai tenu à formuler, certain que je suis par avance, monsieur le secrétaire d'Etat, et de votre compréhension, et de votre efficacité dans la recherche des solutions. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des groupes des républicains indépendants et Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. La parole est à M. Ihuel.

M. Paul Ihuel. Messieurs les ministres, vous avez entrepris un recensement général de l'agriculture, travail considérable qui doit également se faire dans les autres pays du Marché commun et qui vous permettra, avez-vous dit, d'« orienter la politique agricole des prochaines années ». J'aimerais connaître quelle conception exacte se dégage de ce propos.

Vous allez donc engager l'avenir, un avenir qui concerne la population agricole et rurale, large fraction de la population

française. Or ses conditions de vie demeurent difficiles, notamment dans certaines régions où elles se manifestent de façon très spéciale.

A cet égard, l'effort de l'Etat en faveur des petites et moyennes exploitations doit être particulièrement vigilant. Les conclusions qui se dégageront de cette vaste enquête vous permettront de le constater avec clarté.

Les options que vous prendrez seront alors très importantes. Economiquement et socialement, le sort de nombreuses familles paysannes en dépendra, car elles sont maintenant aux prises avec des mutations dont l'ampleur et les difficultés imposent aux responsables, singulièrement à vous-mêmes, une attention de tous les instants.

Aussi, dès cette année, aurions-nous souhaité apercevoir dans votre budget les premiers contours d'une politique agricole plus adaptée à la France des champs. Nos paysans ne manquent pas de dynamisme en face d'un monde nouveau, mais les moyens de l'exercer ne leur sont malheureusement pas accordés.

Je ne mets pas en doute la volonté qui vous anime, monsieur le ministre, et je suis convaincu que, malgré les obstacles que vous rencontrez, votre aptitude à dominer les problèmes, ainsi que votre ténacité, vous permettront d'obtenir d'utiles résultats. J'aurais aimé le constater dans le budget en discussion, mais je sais qu'il vous faut, hélas ! compter avec les impératifs financiers et que vous êtes tenu par la solidarité gouvernementale.

Je pourrais facilement souligner de nombreuses déficiences — elles ont été rappelées par les orateurs qui m'ont précédé et le seront encore par ceux qui me succéderont — mais le court temps de parole qui m'est imparti m'oblige à restreindre mon propos.

Une plaquette publiée sous votre caution, monsieur le ministre, précise que les aides aux investissements constituent certainement l'une des façons les plus efficaces d'améliorer la productivité de notre agriculture, mais aussi de maintenir, dans certaines régions défavorisées par leur condition naturelle, l'activité agricole qui doit être présente sur l'ensemble de notre territoire.

Or, les aides aux investissements de base — j'entends par là les adductions d'eau, l'assainissement, l'électrification, la voirie rurale, l'habitat, les aménagements de villages — ne tiennent qu'une place trop modeste dans le projet de budget pour 1971.

Certes, il convient de constater qu'en matière d'adduction d'eau et d'assainissement les crédits passent de 308,5 millions de francs à 335 millions ; mais ils sont en régression par rapport à la dotation de 1968 qui s'élevait à 340 millions de francs. Pourtant, en 1971, dans de nombreuses communes rurales, des fermes et même des bourgs n'ont pas encore l'eau. Les conseils généraux de certains départements s'efforcent de pallier la carence de l'Etat, mais n'est-il pas possible d'étudier une formule qui permettrait à ces départements d'obtenir et de conserver le bénéfice de la subvention de l'Etat, et d'organiser un préfinancement qui serait profitable aux collectivités locales ?

Pour l'électrification, les crédits passent de 137 millions à 139 millions de francs. Il importe d'ailleurs de souligner que les extensions deviennent de plus en plus nombreuses, tant pour le courant lumière que pour le courant force. La France, avez-vous dit justement, n'a pas l'industrie de son agriculture qui doit tout faire pour traiter elle-même ses produits agricoles. L'implantation souhaitée d'industries agro-alimentaires, essentielles pour la création d'emplois dans des zones sous-industrialisées, rencontrera des difficultés supplémentaires du fait de la modicité de ces crédits.

Si, pour les aménagements de villages, nous notons une progression intéressante par rapport à 1968, que dire des crédits destinés à l'habitat rural, pourtant si nécessaires à l'amélioration du niveau de vie de la paysannerie ?

Pour ce poste, nous constatons une modeste augmentation de 500.000 francs. Si une mise en ordre s'impose, aucune incitation, en tout cas, n'est prévue pour décider le cultivateur à se débarrasser d'un logement vétuste ou pour aider le propriétaire à le faire.

Pour la voirie rurale les crédits sont tombés de 15 millions de francs en 1968 à 8,8 millions l'année dernière, qui fut cependant une année d'austérité, pour descendre cette année à 8,5 millions. C'est bien un taux dégressif.

Monsieur le ministre, je connais de vastes communes rurales — je n'ai pas à préciser s'il s'agit de telle ou telle région — où de nombreux villages sont encore enclavés. J'entends bien que le remembrement aura, dans ce domaine, une action bénéfique et que vous nous proposez une augmentation de crédits pour ce genre d'opération. Mais, là encore, l'augmentation

demeure bien au-dessous de la dotation budgétaire de 1968 et sera nettement insuffisante pour faire face aux opérations en cours, compte non tenu de celles qui sont prévues. Or, vous n'ignorez pas les difficultés déjà rencontrées.

Pourtant, ces actions sont nécessaires si vous voulez faire une politique agricole réaliste, c'est-à-dire une politique qui tienne compte des réalités régionales, et si vous voulez assurer la survie de nombreuses exploitations car, pour beaucoup d'entre elles, dans les zones défavorisées, c'est un problème de survie qui se pose.

J'entends bien que vous donnez aux S. A. F. E. R. des moyens plus importants pour continuer leur travail de restructuration et je vous en sais gré.

J'entends bien que vous disposez des crédits du fonds d'action rurale qui vous permettront d'engager des actions spécifiques dans les régions en retard et que vous avez — je l'espère du moins — des possibilités au fonds d'action conjoncturelle, ainsi que dans d'autres domaines, notamment au F. O. R. M. A. et au F. E. O. G. A. Cela atténue quelque peu nos appréhensions face à un budget difficile.

Je souhaite vivement qu'à l'avenir nous puissions avoir une vue plus claire de la répartition des crédits.

En effet, des sources différentes de crédits existent, mais nous ne les connaissons qu'*a posteriori*. Monsieur le ministre, vous avez à votre disposition les notes d'informations dans lesquelles vous manifestez votre volonté d'éclairer les parlementaires. Il serait donc de la plus grande utilité que vous nous donniez des informations lors de la préparation même du budget, lorsque s'opèrent les choix. Nous pourrions alors être informés et, le cas échéant, vous informer.

Vous avez beaucoup œuvré, monsieur le ministre, et souvent avec succès, pour défendre les intérêts agricoles français dans le Marché commun mais, l'année dernière, sur le plan national, votre budget s'est ressenti des nécessités imposées par les mesures de redressement.

Le ministre de l'économie et des finances nous a récemment confirmé la réussite de son plan. Le Gouvernement pourrait donc accepter de consentir un effort supplémentaire en faveur du budget de l'agriculture. Aussi suis-je convaincu, monsieur le ministre, qu'à la suite des nombreuses observations présentées par les parlementaires, vous saurez persuader le Gouvernement, auquel nous serions reconnaissants, ainsi qu'à vous-même, d'apporter à ce budget des modifications substantielles. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Hoguet.

M. Michel Hoguet. Monsieur le ministre, je représente une région de petite et moyenne culture, dont l'avenir — comme celui de tant d'autres régions — dépend de deux facteurs essentiels : la formation des hommes, c'est-à-dire l'enseignement agricole, et les structures à long terme, c'est-à-dire le remembrement.

Ce sont ces deux aspects de votre budget que j'évoquerai, comme nombre de mes collègues d'ailleurs ; mais je témoigne ainsi de l'intérêt que le monde rural de ma région, comme celui des leurs, porte à ces deux problèmes.

Au sujet de l'enseignement agricole, comme l'an dernier déjà, monsieur le ministre, je n'ai pas été le seul à vous exprimer l'inquiétude ressentie par les populations rurales en raison de la réduction des crédits consacrés à l'équipement de l'enseignement agricole. Nous nous demandions, en effet, s'il s'agissait d'une mesure exceptionnelle tenant à l'austérité nécessaire au redressement économique et financier, mesure à laquelle, dans ce cas, nous ne pouvions certainement pas nous opposer.

Mais nous exprimions aussi la crainte de la voir reconduite cette année, pour des raisons toutes différentes tenant à certaines théories qui circulaient alors et qui circulent encore cette année, théories selon lesquelles tous les élèves des villes ou de la campagne doivent être mis dans le même creuset, celui de l'éducation nationale, et cela sous prétexte d'éviter la ségrégation entre les uns et les autres.

Une telle argumentation avait été réfutée avec une remarquable pertinence par M. Bordage, rapporteur pour avis, dont l'analyse, reprise dans son rapport de cette année, est d'une telle clarté que je n'y ajouterai aucun commentaire, m'associant pleinement aux conclusions qu'il en tire en faveur de cet enseignement spécifique.

Je dois dire que vous nous aviez partiellement rassurés, monsieur le ministre, en affirmant que la pause de 1970 serait mise à profit pour améliorer les structures et les programmes de cet enseignement agricole, ainsi que pour établir une carte scolaire fondée sur les données démographiques et géogra-

phiques, en l'absence desquelles certaines régions risquaient d'être sur-équipées, tandis que d'autres auraient été sous-équipées.

C'était là une sage décision.

Mais, à ma connaissance, cette carte scolaire n'est toujours qu'à l'état de projet et, par voie de conséquence, nous constatons que l'austérité de l'an dernier est non seulement reconduite cette année, mais encore aggravée.

En effet, les crédits d'équipement affectés à l'enseignement agricole public et privé, qui étaient déjà tombés de 235 millions de francs, pour chacune des années 1966, 1967 et 1968, à 80.705.700 francs en 1970, sont ramenés cette année au chiffre presque symbolique de 50 millions de francs, soit une diminution de près de 80 p. 100.

Cependant, la réalisation de nombreux projets dont les plans sont approuvés, pour certains depuis deux ou trois ans, et pour l'implantation desquels — j'appelle votre attention sur ce point, monsieur le ministre — les terrains ont parfois été achetés par la collectivité départementale il y a plusieurs années, est bloquée *sine die*, en attendant que leur financement soit assuré.

Je parle en connaissance de cause, car le cas s'est produit dans ma propre circonscription.

Une telle situation est, je vous l'assure, particulièrement ressentie, aussi bien par les populations concernées que par les collectivités qui ont investi des sommes importantes dans l'achat des domaines nécessaires à ces implantations.

Elle ne peut se prolonger davantage, et il est urgent que la réunion de la commission de la carte scolaire, qui est attendue depuis près d'un an maintenant, ait lieu sans plus tarder, afin que des décisions définitives interviennent à l'égard des nombreux dossiers en instance.

De nouveaux attermolements ne pourraient être interprétés que comme une volonté délibérée de limiter le développement de l'enseignement agricole, au mépris des dispositions de la loi d'orientation du 2 août 1960, qui avaient été accueillies avec une particulière faveur par les populations rurales, car elles étaient très attendues.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que, à l'occasion de ce débat, vous nous assuriez qu'il n'en sera rien. Je le pense d'ailleurs, car c'est, au contraire, avec satisfaction que nous constatons l'augmentation des crédits de fonctionnement pour les établissements existants — encore que cette augmentation soit inférieure au taux des hausses annuelles de salaires — ainsi que des crédits destinés aux bourses d'études pour les élèves.

Toutefois, à cet égard, vous nous aviez laissé espérer, l'an dernier, une répartition des bourses à parité complète entre le secteur de l'enseignement agricole public et celui de l'enseignement agricole privé. Or cette parité n'est pas encore atteinte.

Pourquoi donc ne pas prévoir un article unique pour les deux secteurs, à stricte égalité d'attribution ? Ce ne serait que justice pour les élèves de l'enseignement agricole privé, qui, seul, existait avant 1960, et qui accueille actuellement — ainsi que le rapporteur le rappelle dans son rapport écrit — 90.000 enfants, soit près du double des effectifs de l'enseignement public. Cet enseignement mérite bien d'être traité à égalité.

Le deuxième problème — que je ne puis, moi non plus, ne pas évoquer à nouveau cette année, comme je l'avais fait l'an dernier — est celui du remembrement.

Si les opérations de remembrement sont terminées dans certaines régions — et c'est le cas dans la majeure partie du département que je représente — elles sont en cours, ou parfois interrompues, voire souvent non entreprises dans d'autres. Dans ce dernier cas, il s'agit habituellement de régions de petite ou de moyenne culture, pour lesquelles les frais sont plus élevés, en raison du morcellement.

En l'absence de restructuration, la rentabilité des exploitations et la compétitivité de la production de ces exploitations sont de plus en plus compromises.

Or la réduction des crédits affectés à cette restructuration, dans le budget de 1970, a bloqué de nombreuses réalisations, de même qu'elle a interrompu, et ceci est souvent très grave, des travaux connexes au remembrement réalisé, qui avaient été mis en chantier en 1968 ou en 1969. Il en résulte souvent de dramatiques conséquences, telles que inondations, enclaves, dont on ne sait comment se libérer.

Nous espérons que les crédits nécessaires pour rattraper le retard seraient dégagés en 1971. Hélas ! il semble qu'il n'en soit rien, puisque les autorisations de programme pré-

vues pour les aménagements fonciers passent seulement de quelque 255 millions à 260 millions de francs, et que les crédits de paiement sont minorés de 402.500.000 francs à 260 millions de francs.

Je suis déjà intervenu auprès de vous, monsieur le ministre, en vous signalant l'acuité de ce problème dans la région que je représente. Vous m'avez répondu avec bienveillance, en faisant un geste dont je vous remercie et auquel les populations de ma région ont été très sensibles. Mais il reste encore fort à faire.

Aussi, je vous demande instamment d'augmenter sensiblement le crédit prévu pour que nous puissions en terminer dans le plus bref délai, si possible en 1971, avec ce problème essentiel de restructuration, qui ne doit pas être sous-estimé sous prétexte que le plus gros est fait.

En effet, les habitants des régions où le reste est à faire ne comprendraient pas qu'on les considère comme des mal-aimés, sur le sort desquels on ne se penche plus parce qu'ils sont devenus une minorité.

Je suis convaincu, monsieur le ministre, quel telle n'est pas votre conception, et je vous demande de traduire votre volonté par l'augmentation du crédit affecté à ce chapitre. (*Applaudissements.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Bayou, pour un fait personnel.

M. Raoul Bayou. Monsieur le président, je parlerai très simplement et très calmement.

Je regrette qu'on puisse laisser supposer qu'un parlementaire, lorsqu'il prend la parole, veuille travestir la vérité. Chacun, ici, s'exprime comme un élu du peuple et en toute conscience, qu'il soit président de séance, ministre ou député.

Sans vouloir traiter le problème au fond, je prétends que les chiffres que M. le ministre de l'agriculture a avancés ce matin sont erronés.

Il s'est trompé deux fois : une fois sur l'année de référence...

M. le président. Monsieur Bayou, vous traitez ici le fond !

M. Raoul Bayou. ...et une seconde fois sur le volume de la récolte.

M. le président. Intervenir pour un fait personnel, ce n'est pas aborder le fond !

M. Raoul Bayou. Ce que je viens de dire n'est pas traiter du fond du problème. Je fais seulement la preuve de ma bonne foi, monsieur le président.

Dans le volume total des disponibilités de 1957-1958, il fallait compter les vins algériens, puisque l'Algérie, c'était encore la France.

Quand on cite certains chiffres, il faut aussi rappeler certaines dates, et ce que j'ai dit est exact.

M. le président. Monsieur Bayou, je vais être obligé de vous retirer la parole !

M. Raoul Bayou. Je termine, monsieur le président.

La différence qui nous sépare, monsieur le ministre, c'est que je dis, moi, que les mesures que vous avez prises au mois d'octobre — il fallait les prendre, je vous en donne acte — l'ont été sous la pression des événements et des hommes. Et la démission de la chambre d'agriculture de Montpellier n'y est pas étrangère.

Vous nous assurez de votre bonne volonté. Prouvez-la, et tout le monde sera content ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture. Je répondrai sur le fond des problèmes viticoles ce soir ou cette nuit.

Si j'ai parlé tout à l'heure de l'année 1958, c'est parce que l'orateur lui-même l'avait mentionnée. Mais j'aurais dû, en effet, parler de 1957, étant bien entendu que c'est la récolte de 1957 qui a fait les cours de 1958.

En second lieu, en ce qui concerne l'Algérie, je pense que M. Bayou ne me contredira pas si je continue à penser qu'à l'époque, la récolte des viticulteurs méridionaux n'était pas directement influencée par la récolte des Français d'Algérie.

M. Raoul Bayou. La récolte, non, sans doute, mais les prix, oui !

M. le ministre de l'agriculture. Quand on fait une comparaison des récoltes viticoles — vous avez parlé, vous, monsieur Bayou de la viticulture méridionale — il est normal de comparer ce qui est comparable.

En vérité, cette année, tant du fait des mesures qui ont été prises — heureusement, d'ailleurs — par le Gouvernement, que du fait de la qualité exceptionnelle et de l'abondance des récoltes, qui sont dues, non pas à M. Bayou ni à moi, mais au ciel, l'ensemble de la viticulture française a probablement plus de raisons d'avoir confiance qu'elle n'en avait les années précédentes, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Des mesures ont été prises par le Gouvernement, de lui-même, pendant les vendanges — et alors même que les dirigeants n'ayaient pu me joindre — afin de garantir les prix pour la récolte qui commence, et j'ai dit que le Gouvernement français n'accepterait pas, si elle était demandée à Bruxelles, une diminution quelconque du prix de la dernière campagne française.

Tout cela fait que la viticulture a, cette année, des raisons d'avoir confiance. Ne faisons donc rien, ni les uns ni les autres, pour la lui faire perdre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n° 1376) (rapport n° 1395 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. et article 66 (*suite*) ;

Agriculture (annexe n° 8 — MM. Papon et Poniatowski, rapporteurs spéciaux ; avis n° 1396, tome VII, de M. Bordage (enseignement agricole), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1400, tome II, de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) (annexe n° 13 — M. Godefroy, rapporteur spécial ; avis n° 1400, tome VI, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) (annexe n° 38 — M. Collette, rapporteur spécial ; avis n° 1396, tome XV, de M. de Montesquiou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1400, tome XX, de M. Bousseau, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Article 66.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.